

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE
L'ALPHABETISATION
ET DE LA PROMOTION DES LANGUES
NATIONALES



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION NON

STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT
DE L'EDUCATION NON FORMELLE (2021-2025)

Mars 2021

TABLE DES MATIÈRES

Liste des graphiques	v
Liste des tableaux	vi
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	vii
AVANT PROPOS	ix
CLARIFICATION DES CONCEPTS	x
RESUME EXECUTIF	xii
INTRODUCTION GENERALE	1
PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION DE L'EDUCATION NON FORMELLE	3
I.1 CADRE JURIDIQUE, ORGANISATIONNEL ET INSTITUTIONNEL	6
I.1.1 Cadre juridique et organisationnel	6
I.1.2 Cadre institutionnel	7
I.2 LES ACTEURS ET LEURS ROLES	10
I.3 ÉVALUATION DES RESSOURCES DE L'ENF	11
I.3.1 Évaluation des ressources humaines	11
I.3.2 Évaluation des ressources financières	12
I.3.3 Évaluation des ressources logistiques	12
I.3.4 Évaluation des ressources informationnelles et technologiques	12
I.4 ÉVALUATION DES POLITIQUES ET STRATÉGIES PASSÉES ET EN COURS	13
I.4.1 Contexte international et régional	13
I.4.2 L'évaluation des politiques et stratégies passées au plan national	16
I.4.3 Bilan des stratégies et politiques en cours	16
I.4.4 Acquis et insuffisances	17
I.4.4.1 Au niveau de l'accès	17
I.4.4.2 Au niveau de la qualité	21
I.4.4.3 Au niveau du pilotage et de la gouvernance de l'éducation non formelle	23

I.4.4.4	Au niveau de l'évaluation.....	24
I.5	FORCES ET FAIBLESSES.....	24
I.5.2	Des faiblesses	25
I.6	OPPORTUNITÉS ET MENACES	25
I.6.1	Les opportunités	25
I.6.2	Les menaces	26
I.7	IDENTIFICATION DES GRANDS DÉFIS.....	26
II.1	FONDEMENTS DE LA SNDENF.....	28
II.2	LA VISION	35
II.3	Les principes directeurs.....	35
II.3.1	<i>Le faire-faire :.....</i>	36
II.3.2	<i>La subsidiarité et le partenariat</i>	36
II.3.3	<i>La professionnalisation de l'ENF à tous les niveaux.....</i>	36
II.3.4	<i>La vision holistique, intégrée et multisectorielle du système éducatif.....</i>	37
II.3.5	<i>La gouvernance démocratique de l'ENF</i>	37
II.3.6	<i>L'équité/Genre dans l'ENF.....</i>	37
II.3.7	<i>La Gestion axée sur les Résultats (GAR).....</i>	37
II.3.8	<i>La participation et appropriation</i>	38
II.3.9	<i>La mutualisation des ressources</i>	38
II.3.10	<i>La responsabilité sociale des acteurs (protection de l'environnement, hygiène, redevabilité, citoyenneté, etc.)</i>	38
II.4	Les orientations stratégiques	39
II.4.1	<i>L'objectif global et l'impact attendu</i>	39
II.4.2	Axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus	39
PARTIE III : DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION	43	
III.1	Dispositions de mise en œuvre	44

III.1.1	Instruments de mise en œuvre.....	44
III.1.2	Les acteurs de mise en œuvre.....	44
III.2	Le suivi et l'évaluation.....	46
III.2.1	Le mécanisme de suivi et d'évaluation.....	46
III.2.2	Le rôle du suivi et de l'évaluation	46
III.2.3	Les outils de suivi et d'évaluation	46
III.2.4	Les audits.....	47
III.3	Les mécanismes de financement.....	47
III.3.1	L'approche globale	47
III.3.2	Les modalités de financement	47
PARTIE IV : ANALYSE ET GESTION DES RISQUES		48
IV.1	Les risques d'origine naturelle et humaine.....	49
IV.2	Les risques institutionnels et sociaux.....	49
CONCLUSION.....		50
Annexe 1 : Tableau des risques et des mesures d'atténuation		I
Annexe 2 : Cadre logique		II
Annexe 3 : Cadre de mesure de performance		VII

Liste des graphiques

Graphique 1: Dépenses actuelles en éducation (% du PIB)	6
Graphique 2: Nombre de niveaux en ENF des adultes de 2015 à 2019	18
Graphique 3 : Évolution des centres d'ENF des adolescents de 2015 à 2019.....	18
Graphique 4: Évolution de l'effectif des adolescents inscrits dans les centres de formations professionnelles et des adultes ayant reçu des formations en AGR de 2015 à 2019	20

Liste des tableaux

Tableau 1 :axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus	xiv
Tableau 2 :Plan de financement (en milliards de francs CFA)	xiv
Tableau 3: Évolution de la population (nombre et %) 1960-2025.....	5
Tableau 4 : Évolution du budget alloué à l'ENF en dotation et en exécution de 2015 à 2019.....	12
Tableau 5 : Inscrits des centres d'ENF des Adolescents et des adultes de 2015 à 2019.....	19
Tableau 6: Part de l'ENF des adolescents dans l'offre globale	19
Tableau 7: Evolution des taux de réussite et de déperdition	21

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AD	: Association de Développement
AGR	: Activité génératrice de Revenus
AMBF	: Association des Municipalités du Burkina
ARBF	: Association des Régions du Burkina Faso
AN	: Assemblée nationale
CEBNF	: Centre d'Éducation de Base non formelle
CESA	: Stratégie continentale de l'Éducation pour l'Afrique
COGES	: Comité de Gestion
CPAF	: Centre permanent d'Alphabétisation et de Formation
CQP	: Certificat de Qualification professionnelle
CSLP	: Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CST	: Centre de Culture scientifique et technique
CVD	: Conseiller villageois de Développement
DAFAD	: Direction de l'Alphabétisation et de la Formation des Adultes pour le Développement
DENFA	: Direction de l'Éducation non formelle des Adolescents
DGEC	: Direction générale des Examens et Concours
DGEFTP	: Direction générale de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels
DGENF	: Direction générale de l'Éducation non formelle
DGESS	: Direction générale des Études et des Statistiques sectorielles
DGREIP	: Direction générale de la Recherche en Éducation et de l'Innovation pédagogique
DPEPPNF	: Direction provinciale de l'Éducation préscolaire, primaire et non formelle
DREPPNF	: Direction régionale de l'Éducation préscolaire, primaire et non formelle
EA	: Effet attendu
EFTP	: Enseignement et Formation techniques et professionnels
ENF	: Éducation non formelle
ENP	: Étude nationale prospective
FMQ	: Formation modulaire qualifiante
FONAENF	: Fonds pour l'Alphabétisation et de l'Education non formelle
FPNF	: Formation professionnelle non formelle
FTS	: Formation technique spécifique
GAR	: Gestion axée sur les Résultats
GTDENF	: Groupe thématique Développement de l'Education Non formelle
IDH	: Indice de Développement Humain
INSD	: Institut national de la Statistique et la Démographie
MAHRH	: Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques
MASSN	: Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale
MATD	: Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
MATDC	: Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale
MDNAC	: Ministère de la Défense nationale et des Anciens combattants
MEBA	: Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
MEEVCC	: Ministère de l'Environnement, de l'Économie verte et du Changement climatique
MENAPLN	: Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales
MESRSI	: Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation
MESSRS	: Ministère des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique
MFSNFAH	: Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire
MINEFID	: Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement
MJE	: Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi

MJPEE	: Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi
MRAH	: Ministère des Ressources animales et halieutiques
ODD	: Objectifs de Développement durable
ONG	: Organisation non gouvernementale
OS	: Objectif Spécifique
PAT	: Plan d'Action triennal
PCD	: Plans communaux de Développement
PM	: Premier Ministère
PN/EFTP	: Politique nationale d'Enseignement et de Formation techniques et professionnels
PNDES	: Plan national de Développement économique et social
PNE	: Politique nationale de l'Emploi
PRD	: Plans régionaux de Développement
PRES	: Présidence
PRONAA	: Programme national pour l'Accélération de l'Alphabétisation
PSEF	: Plan sectoriel de l'Éducation et de la Formation
PTF	: Partenaires techniques et financiers
RAENF	: Responsable de l'Alphabétisation et de l'Éducation non formelle
SENF	: Service de l'Éducation non formelle
SGFP	: Stratégie de Généralisation de la Formation professionnelle
SGG-CM	: Secrétariat général du Gouvernement et du Conseil des Ministres
SNADDT	: Schéma national d'Aménagement et de Développement durable du Territoire
SNDENF	: Stratégie nationale de Développement de l'Éducation non formelle
SP SSA/P	: Secrétariat permanent de la Stratégie de Scolarisation accélérée/Passerelles
SP-PDSEB	: Secrétariat permanent du Programme de Développement stratégique de l'Éducation de Base
SP-PNLEC	: Secrétariat permanent de la Promotion des Langues nationales et de l'Éducation à la Citoyenneté
SS	: Sciences sociales
ST-ESU	: Secrétariat technique de l'Éducation en Situation d'Urgence
SVT	: Sciences de la Vie et de la Terre
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

AVANT PROPOS

L'éducation non formelle est partie intégrante de la réforme globale de l'éducation qui trouve son fondement dans la loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation. De ce fait, le Burkina Faso s'est engagé depuis 2011 dans un vaste chantier de promotion de l'ENF avec notamment l'adoption du Programme national d'accélération de l'alphanumerisation (PRONAA) 2011-2015 dont la mise en œuvre, dans le cadre de l'exécution du Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB) 2012-2021, s'est soldée par des avancées significatives tant au niveau de l'accès que de la qualité et du pilotage. Cinq ans après la fin du PRONAA, il convenait de concevoir et d'adopter un nouveau référentiel à la fois pour programmer, exécuter, évaluer les activités et gérer efficacement les ressources humaines et les flux financiers à mobiliser.

La présente stratégie nationale de développement de l'éducation non formelle (SNDENF) 2021-2025 se situe dans le prolongement du Programme national d'accélération de l'alphanumerisation. Elle s'inscrit dans le quatrième objectif de développement durable qui est d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Il s'agit de faire en sorte que les adolescents, garçons et filles, de même que les jeunes et adultes des deux sexes, accèdent à un système éducatif performant et équitable, qui au-delà de sa mission de transmission des savoirs de base, augmente considérablement le nombre d'apprenants/es disposant de compétences techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent, et à l'entrepreneuriat.

Le but du travail est de mettre à la disposition du Ministère de l'Education nationale, de l'Alphanumerisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN) et de l'ensemble des usagers de l'ENF un document de planification stratégique (2021-2025) consensuel pour la période de 2021 à 2025 et qui est assorti d'un plan d'action triennal glissant (PAT) 2021-2023. Son objectif global est de promouvoir une éducation non formelle de qualité et inclusive grâce à des modalités d'intervention permettant l'acquisition des connaissances et des compétences de base tout en offrant des opportunités pour la formation professionnelle et le réinvestissement des acquis dans les activités socioéconomiques.

Pour ce faire, des ateliers de production impliquant les professionnels de l'éducation et la formation, des statistiques sectorielles et de la planification, ainsi que les organisations de la société civile et les partenaires au développement, ont été organisés et animés dans une démarche itérative placée sous l'encadrement de deux consultants nationaux, la supervision de la Direction générale de l'éducation non formelle, et l'appui de l'UNESCO Dakar qui a contribué à renforcer le crédit scientifique du document.

C'est ici l'occasion pour le Ministère en charge de l'alphanumerisation d'adresser ses sincères remerciements à la Coopération Suisse qui a financé les travaux et participé au processus d'élaboration de la stratégie. Ces remerciements vont également au Fonds pour l'alphanumerisation et l'éducation non formelle (FONAENF) pour son accompagnement technique et financier et à toutes les institutions ayant coopéré à relever le défi de disposer d'un outil de travail programmatique consensuel. Je fonde l'espoir que les acteurs de l'ENF y trouveront des réponses adéquates à leurs préoccupations et l'information essentielle qu'ils recherchent sur l'alphanumerisation et l'éducation non formelle.

Pour l'atteinte des objectifs de la SNDENF, j'exalte tous les acteurs à une synergie d'action. A l'endroit des partenaires techniques et financiers, je les invite à un accompagnement conséquent du Ministère dans la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ladite stratégie.

**Le Ministre de l'Education nationale, de l'Alphanumerisation
et de la Promotion des langues nationales**

Pr Stanislas OUARO
Officier de l'Ordre des Palmes académiques

CLARIFICATION DES CONCEPTS

Alphabétisation : L'alphabétisation désigne l'ensemble des activités éducatives et de formations destinées à des jeunes et à des adultes en vue d'assurer l'acquisition de compétences de base dans une langue donnée et qui vise l'autonomie de l'apprenant. Elle est une composante de l'éducation non formelle.

Compétence : La compétence se définit comme la capacité, l'aptitude reconnue dans une matière, un domaine, en raison de connaissances possédées. Elle se décline en savoirs (connaissances), en savoir-faire (pratiques) et en savoir-être (comportements relationnels) ainsi qu'en des aptitudes. Elle est généralement acquise, mise en œuvre pour remplir les tâches qui sont attendues (Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB) 2012 :9). Dans le domaine de l'éducation et de la formation, les compétences se réfèrent aux acquis des apprenants susceptibles de prouver leur niveau par rapport à un niveau et aux objectifs de l'apprentissage.

Éducation de base : C'est l'ensemble des activités éducatives et de formation consistant à faire acquérir à l'individu dans un contexte historique, social et linguistique déterminé, un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes indispensables lui permettant de comprendre et d'interagir avec son environnement, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer plus efficacement au développement économique, social et culturel de celle-ci. Elle comprend l'éducation de la petite enfance, l'enseignement de base et l'éducation non formelle. (Loi d'orientation de l'Éducation).

Éducation des adultes : Ce concept désigne l'ensemble des processus organisés d'éducation, quels qu'en soient le contenu, le niveau et la méthode, qu'ils soient formels ou non formels, qu'ils prolongent ou remplacent l'éducation initiale dispensée dans les établissements scolaires et universitaires et sous forme d'apprentissage professionnel, grâce auxquels des personnes considérées comme adultes par la société dont elles font partie, développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances, améliorent leurs qualifications techniques ou professionnelles ou leur donnent une nouvelle orientation, et font évoluer leurs attitudes ou leur comportement dans la double perspective d'un épanouissement intégral de l'homme et d'une participation à un développement socio-économique et culturel équilibré et indépendant. (Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes, Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture(UNESCO), 1976 : 2).

Éducation en situation d'urgence (ESU) : L'éducation en situation d'urgence peut être définie comme un ensemble d'activités conceptuelles permettant aux apprenants de continuer à s'instruire de manière structurée, même dans des situations de nécessité, de crise ou d'instabilité à court, moyen et long terme. Elle est décrite comme une opportunité pour un apprentissage de qualité à tout âge dans des situations de crise, y compris le développement de la petite enfance, l'instruction primaire, secondaire, non formelle, technique, professionnelle, supérieure et pour les adultes, qui offre une protection physique, psychosociale et cognitive, permettant de maintenir et sauver des vies. Elle favorise l'accès de tous à une éducation de qualité, sûre et pertinente en temps de crise.

Éducation informelle : Elle se rapporte à toute forme d'éducation non structurée et concourant à la formation de l'individu et à son insertion sociale. (Loi d'orientation de l'éducation).

Éducation Non Formelle : L'éducation non formelle se définit comme toutes les activités d'éducation et de formation, structurées et organisées dans un cadre non scolaire. Elle comprend notamment l'alphabétisation, les formations et le développement de l'environnement lettré. (Loi d'orientation de l'éducation).

Éducation spécialisée : l'ensemble des activités d'éducation et de formation destinées à des personnes atteintes de handicap physique, sensoriel ou mental ou ayant des difficultés d'adaptation

personnelle et d'intégration sociale, afin de faciliter leur adaptation et leur insertion sociales. (Loi d'orientation de l'éducation).

Enseignement et Formation techniques et professionnels (EFTP) :conformément à l'article 27 de la loi d'orientation de l'éducation, l'EFTP comprend les composantes ci-après : i) l'enseignement secondaire technique et professionnel dispensé dans les lycées et collèges techniques et professionnels ; ii) l'enseignement supérieur technique et professionnel dispensé dans les universités, les grandes écoles et les instituts supérieurs ; iii) les formations aux professions dispensées dans les écoles et centres spécialisés privés et publics ; iv) les formations à caractère non formel, dispensées dans les centres de formation professionnelle et les centres d'apprentissage publics et privés ; v) la formation continue des travailleurs. Ainsi, pour la Politique Nationale, le périmètre de l'EFTP prend en compte toutes les voies de qualification permettant aux jeunes et adultes scolarisés, déscolarisés, non scolarisés, formés ou non, d'être compétitifs sur le marché du travail dans tous les secteurs d'activités socioéconomiques.

Formation professionnelle non formelle : la formation professionnelle non formelle (FPNF) se déroule dans les centres de formation professionnelle, les centres d'apprentissage, les centres d'évaluation et de formation professionnelle et les ateliers. La FPNF n'est pas diplômante mais qualifiante et débouche sur l'exercice immédiat d'un métier ou d'une profession.

Formation professionnelle : selon la loi d'orientation c'est l'ensemble des activités visant à assurer l'acquisition des connaissances, de qualification et d'aptitudes nécessaires pour exercer une profession ou une fonction avec compétence et efficacité. (Loi d'orientation de l'éducation).

Mobilisation sociale : dans le domaine spécifique de l'éducation, la mobilisation sociale s'entend comme un processus itératif de communication en vue de susciter un engagement individuel et collectif pour la cause de l'éducation.

Taux d'alphabétisation de la population : pourcentage de la population âgée de 10 ans ou plus et sachant lire et écrire dans une langue quelconque.

Taux d'alphabétisation des adultes : pourcentage de la population âgée de 15 ans ou plus et sachant lire et écrire dans une langue quelconque.

RESUME EXECUTIF

Le tissu socioéconomique du Burkina Faso est l'un des plus fragiles au monde. Cela s'explique en partie par le faible niveau d'éducation des populations. Avec un taux d'alphanumerisation estimé en 2014 à 34,5% par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) et moins de 20% des jeunes ayant accès à la formation professionnelle, le pays est confronté aux facteurs rétifs au changement de paradigmes pour l'émergence d'une économie forte et structurée en pleine croissance. C'est pourquoi, le secteur de l'éducation et la formation se situe dans la plateforme programmatique des priorités du pays et fait l'objet d'une attention particulière dans les documents de référence.

La stratégie nationale de développement de l'éducation non formelle (SNDENF) 2021-2025 fonde sa légitimité sur ces référentiels nationaux perçant l'ENF comme un ensemble homogène et organisé de modalités d'enseignement-apprentissage intégrées à la vision du Plan sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF) 2017-2030 qui est celle d'**« un système éducatif démocratique, performant, inclusif et ouvert sur le monde, développant les compétences et l'expertise nécessaires et suffisantes pour le développement socioéconomique du Burkina Faso »**.

La SNDENF cherche par conséquent à bâtir des sociétés de droit où toutes les strates sociales, conscientes de leurs responsabilités, coopèrent à l'affermissement de l'équilibre communautaire et au développement durable. Sa vision est qu'**« à l'horizon 2025, les populations bénéficient d'une offre d'éducation non formelle de qualité répondant aux exigences de l'économie et à l'expression de la citoyenneté »**.

Au-delà des textes juridiques, des plans et stratégies dont elle participera à la mise en œuvre, la SNDENF prendra appui sur dix principes directeurs, à savoir : (i) le faire faire, (ii) la subsidiarité et le partenariat, (iii) la professionnalisation de l'ENF² à tous les niveaux, iv) la vision holistique, intégrée et multisectorielle du système éducatif avec des possibilités de passerelles et des cycles terminaux effectifs, (v) la gouvernance démocratique du système éducatif basée sur les principes de la décentralisation, la déconcentration et la participation communautaire, (vi) l'équité/genre et la réduction des inégalités, (vii) la Gestion Axée sur les Résultats, (viii) la participation et l'appropriation, (ix) la mutualisation des ressources et (x) la responsabilité sociale des acteurs (protection de l'environnement, hygiène, redevabilité, citoyenneté).

L'impact attendu : Le taux d'alphanumerisation à l'horizon 2025 est porté à 48,4% avec 14,2% de contribution de l'ENF, et 102 934 adolescent(e)s (9-14 ans) hors écoles et hors ENF ainsi que 940 568 jeunes et adultes analphabètes (15-54 ans) développent des compétences de base répondant à leurs besoins et bénéficient d'une formation technique et professionnelle favorisant leur insertion socioéconomique.

Trois axes stratégiques ont été décrits pour favoriser l'atteinte de l'impact attendu. Il s'agit de l'accès à l'éducation non formelle, l'amélioration de la qualité de l'ENF et le renforcement du pilotage de l'ENF.

Axe stratégique 1 : Développement de l'accès à l'éducation non formelle (ENF)

Cet axe vise à élargir les bases d'accès à un système d'apprentissage et de formation adapté permettant d'améliorer les indicateurs de la croissance économique et du développement social. Pour ce faire, deux (2) objectifs stratégiques (OS) ont été retenus, à savoir :

Objectif stratégique 1.1. : Accroître l'offre d'éducation non formelle grâce à la réalisation d'actions pour le développement et la gestion des infrastructures de l'ENF, l'extension linguistique, la réduction

des disparités, le développement des passerelles, la mutualisation des ressources, l'offre d'animateurs et de formateurs

Objectif stratégique 1.2. : Accroître la demande en ENF à travers la mobilisation sociale et la diversification des offres en ENF.

Axe stratégique 2 : Amélioration de la qualité de l'éducation non formelle

Cet axe vise à accroître l'efficacité interne et l'efficacité externe des systèmes d'apprentissage et de formation. Son opérationnalisation passe par la réalisation de deux objectifs stratégiques :

Objectif stratégique 2.1. :Améliorer les connaissances et compétences de base et développer les compétences professionnelles et entrepreneuriales des apprenants en mettant en œuvre des actions en lien avec la normalisation des programmes et des outils de formation, la formation du personnel d'animation et d'encadrement, l'évaluation et la certification des acquis des apprentissages, le suivi et l'encadrement andragogique et pédagogique, l'insertion socioéconomique des sortants, la production et l'acquisition de manuels et matériel d'apprentissage et la promotion d'un environnement lettré.

Objectif stratégique2.2 : Développer les compétences professionnelles et entrepreneuriales des apprenants pour améliorer leur employabilité par le biais de l'insertion socioéconomique, le suivi encadrement des centres, l'évaluation et la certification des acquis des apprentissages.

Axe stratégique 3 : Pilotage de l'ENF

Cet axe vise à accroître les performances des mécanismes de gouvernance, de capitalisation, de mobilisation et de gestion des ressources pour atteindre les objectifs d'efficacité et d'efficience que la SNDENF s'est fixée dans tous les domaines de capacitation de l'ENF. Pour ce faire, les deux objectifs stratégiques suivants ont été identifiés :

Objectif stratégique 3.1 : Améliorer la gouvernance de l'ENF en entreprenant des actions de consolidation du dispositif de pilotage et de coordination des initiatives, de planification et de suivi-évaluation des activités, de renforcement des capacités institutionnelles, de communication et d'information.

Objectif stratégique 3.2 : Renforcer les domaines de capacité de l'ENF pour les rendre plus opérationnels et plus efficaces à travers la gestion rationnelle des ressources humaines, la gestion rationnelle des ressources financières et matérielles, l'organisation d'un forum national sur l'éducation non formelle, l'organisation d'un colloque international sur les acquis de l'ENF.

Le coût global de la stratégie nationale de développement de l'éducation non formelle est estimé à **quatre-vingt-neuf milliards neuf cent soixante-six millions cent trente-quatre mille (89 966 134 000) francs CFA** pour la période 2021-2025. Cela représente un coût moyen annuel de **dix-sept milliards neuf cent quatre-vingt-treize millions deux cent vingt-six mille huit cents (17 993 226 800) francs CFA**. La somme à mobiliser pour assurer la mise en œuvre du premier plan triennal glissant 2021-2023 se chiffre à **cinquante-trois milliards sept cent treize millions soixante-trois mille (53 713 063 000) francs CFA**, soit en moyenne **dix-sept milliard neuf cent quatre millions trois cent cinquante-quatre mille (17 904 354 000) FCFA** à mobiliser par an contre une moyenne annuelle de **trois milliards deux cent soixante-quatre millions sept cent soixante-quatre mille deux cent deux (3 264 764 202) FCFA** alloués à l'ENF au cours de ces trois dernières années d'où la nécessité de rechercher de nouvelles sources de financement pour combler le gap.

Tableau 1:axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques (OS)	Effets attendus (EA)
Axe 1 : Développement de l'accès à l'éducation non formelle (ENF)	OS 1.1 : Accroître l'offre d'éducation non formelle	EA 1.1.1 : les capacités d'accueil se sont accrues
		EA 1.1.2 : les effectifs des apprenants se sont accrus
	OS 1.2 : Accroître la demande en ENF	EA 1.2.1 : la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'éducation non formelle est effective
		EA 1.2.2 : la diversification des offres en ENF est une réalité
Axe 2 : Amélioration de la qualité de l'éducation non formelle	OS 2.1 : Améliorer les connaissances et compétences de base	EA 2.1.1 : les compétences des acteurs sont renforcées
		EA 2.1.2 : les conditions d'apprentissages sont améliorées
	OS 2.2 : Développer les compétences professionnelles et entrepreneuriales des apprenants	EA 2.2.1 : l'insertion socioéconomique des apprenants est une garantie
		EA 2.2.2 : le suivi/encadrement des sortants est fait
Axe 3 : Pilotage de l'ENF	OS 3.1 : Améliorer la gouvernance de l'ENF	EA 3.1.1 : le dispositif de coordination de planification et suivi/évaluation s'est amélioré
		EA 3.1.2 : les capacités institutionnelles sont renforcées
	OS 3.2 : Renforcer les domaines de capacité de l'ENF	EA 3.2.1 : les ressources humaines sont rationnellement gérées
		EA 3.2.2 : les ressources financières et matérielles sont rationnellement gérées

Source : DGENF

Tableau 2 :Plan de financement (en milliards de francs CFA)

Années	2021 (en milliers)	2022 (en milliers)	2023 (en milliers)	Total (en milliers)	En % du coût total
Coût du plan triennal	18 161 364	17 326 029	18 225 670	53 713 063	100,00%
Développement de l'accès à l'éducation non formelle (ENF)	10 861 825	11 501 620	12 305 699	34 669 144	64,55%
Amélioration de la qualité de l'éducation non formelle	7 069 539	4 880 407	5 035 969	16 985 915	31,62%
Pilotage de l'ENF	230 000	944 002	884 002	2 058 004	3,83%
Financement acquis	6 290 704	6 290 704	4 730 705	17 312 112	32,23%
Besoin de financement	11 870 660	11 035 325	13 494 966	36 400 951	67,77%

Source : DGENF

INTRODUCTION GENERALE

Après la mise en œuvre du Programme national d'accélération de l'alphabétisation (PRONAA) 2011-2015, les acteurs/trices de l'éducation non formelle ont perçu la nécessité de disposer d'un deuxième référentiel dont l'exécution induirait des transformations structurelles favorables à la croissance et au développement durable du Burkina Faso. Il s'agit de doter le pays d'une stratégie de développement de l'éducation non formelle s'inspirant des démarches de la gestion axée sur les résultats (GAR). Elle permettra à l'ensemble des intervenants d'apporter aux populations une offre d'ENF de qualité répondant aux exigences de l'économie de marché et à l'expression de la citoyenneté.

L'élaboration de la stratégie participe des mécanismes mis en place pour l'émergence d'un système éducatif innovant et inclusif, capable de contribuer plus efficacement à l'atteinte des objectifs du Plan sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF) 2017-2030, grâce à des modalités d'intervention offrant, au-delà de l'acquisition des connaissances et des compétences de base, des opportunités pour la formation continue, la promotion des passerelles, l'emploi et le réinvestissement dans les activités socioéconomiques structurantes.

C'est une option faite par l'État pour articuler davantage l'alphabétisation à la formation professionnelle afin de capitaliser les acquis de soixante années d'expériences en matière d'éducation non formelle puis procéder à une nouvelle configuration du dispositif d'alphabétisation à partir de trois grilles d'analyse : i) la grille d'analyse de l'apport de l'éducation non formelle à l'établissement de liens systémiques entre le développement économique, la préservation de l'environnement et la croissance démographique, ii) la grille d'analyse des droits à l'éducation interpellant constamment le Burkina Faso sur l'urgence d'opérer des choix stratégiques pour l'atteinte des objectifs de l'éducation en 2030, enfin, iii) la grille d'analyse des évolutions sociétales marquées ces dernières années par la recrudescence de l'incivisme, de l'insécurité et du chômage.

La loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation dispose que l'éducation non formelle concerne toutes les activités d'éducation et de formation structurées et organisées dans un cadre non scolaire. Elle comprend notamment : l'éducation non formelle des jeunes et des adultes des deux sexes âgés de plus de quinze ans, l'éducation non formelle des adolescents de neuf (9) à quinze (15) ans, et l'éducation non formelle de la petite enfance de trois à cinq ans.¹ Elle participe à l'autonomisation, au développement socioéconomique et à l'éducation citoyenne des populations.

Comptant pour deux tiers contre un à la scolarisation dans le calcul de l'indice de développement humain, le faible taux d'alphabétisation estimé en 2014 par l'INSD à 34,5% est l'une des principales causes du mauvais classement du Burkina Faso dans le concert des nations. La prise de conscience que l'ENF est un facteur stimulant la mobilisation des compétences pour résoudre des problèmes complexes de développement et féconder durablement les stratégies d'accélération de la croissance économique, crée des couloirs d'expression de la volonté politique pour plus d'alphabétisation afin de générer un capital humain productif capable de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'éducation post - 2015.

C'est pourquoi, le Burkina Faso a, au cours de cette décennie, multiplié les initiatives pour satisfaire la demande en ENF. Le Programme national d'accélération de l'alphabétisation (PRONAA) 2011-2015 en est une. Mais force est de constater que depuis 2016, un tel outil de planification et d'orientation de la gouvernance de l'éducation non formelle fait défaut si bien que l'urgence d'en disposer est devenue un impératif éthique.

La SNDENF est d'autant plus utile que sa mise en œuvre permettra à **102 934** adolescent(e)s (9-14 ans) hors écoles et hors ENF et à **940 568** jeunes et adultes (15-54 ans) d'acquérir des compétences de base techniques et professionnelles favorisant leur insertion socioéconomique et leur formation

¹L'éducation de la petite enfance est aujourd'hui intégrée à l'éducation préscolaire en la faveur de la réforme globale de l'éducation.

continue. Les actions identifiées pour atteindre ces objectifs d'impact concernent tout à la fois les axes d'amélioration de l'accès, de la qualité et du pilotage de l'éducation non formelle de telle sorte que de manière intégrée, les activités découlant se structurent autour des orientations du plan sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF) 2017-2030.

La formulation de la stratégie nationale de développement de l'ENF 2021-2025 s'est faite de façon participative, impliquant les structures centrales du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN), les personnes de ressources et les Partenaires techniques et financiers soutenant le domaine de l'ENF. À cet effet, plusieurs activités ont été menées à travers l'organisation de différents ateliers, tenus à Ziniaré, Ouagadougou et Koudougou, de décembre 2019 à juillet 2020.

Les ateliers se sont déroulés selon dans une démarche interactive alternant des travaux de groupes et des plénières. L'approche a permis, par des réflexions individuelles et collectives et par des techniques d'animation maîtrisées, d'aboutir fois à un consensus et des produits pertinents. Les résultats obtenus à l'issue des différents travaux ont été, à chaque fois, restitués en plénière et discutés pour être soit approfondis, soit corrigés ou complétés.

Les travaux de la stratégie ont été principalement axés sur :

- l'analyse diagnostique de la situation de l'éducation non formelle tenant compte du contexte de développement socioéconomique du pays et de la réforme globale de l'éducation en vue de déterminer les grands défis de l'ENF ;
- la restitution du rapport diagnostic au Groupe thématique Développement de l'Education non formelle (GTDENF) et la prise en compte des observations des parties prenantes ;
- la réalisation d'une enquête d'opinion pour prendre en compte les attentes des principaux acteurs de l'ENF ;
- l'élaboration de la synthèse du rapport diagnostic en sous-groupes et validé en plénière;
- l'identification et la planification des actions stratégiques devant être entreprises durant les cinq (5) prochaines années (2021-2025) ;
- l'élaboration de l'avant-projet de la SNDENF ;
- l'élaboration du plan d'action triennal (PAT) assorti d'un cadre budgétaire détaillé ;
- la pré-validation du projet de stratégie et du plan d'action triennal glissant par le GTDENF le 3 août 2020 au Secrétariat permanent du PDSEB ;
- l'intégration des corrections et la stabilisation du modèle de simulation statistique ayant permis un réajustement du cadre budgétaire 2021-2025.

Pour l'opérationnalisation de la Stratégie nationale d'ENF et de son plan d'actions triennal (2021-2025), un atelier national de validation a été organisé et les observations et amendements pris en compte.

La stratégie nationale de développement de l'éducation non formelle se veut un cadre d'action global qui donne des orientations relatives à la politique du gouvernement en matière d'alphabétisation et de formation. La présente stratégie s'articule autour des points suivants : (i) analyse de la situation de l'ENF, (ii) éléments de la stratégie, (iii) dispositions de mise en œuvre et de suivi-évaluation et (iv) analyse et gestion des risques.

PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION DE L'EDUCATION NON FORMELLE

Avec l'adoption de la Constitution du 2 juin 1991, le contexte politique du Burkina Faso est marqué par un engagement résolu du pays dans un processus démocratique. Ce processus a connu un essor particulier en 2006 avec la communalisation intégrale du territoire. Administrativement, le pays est divisé en 13 régions, 45 provinces, 351 communes dont 49 communes urbaines et plus de 8000 villages.

Pour concrétiser ses options de développement, le pays a adopté et mis en œuvre le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) de 2000-2010, la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) de 2011-2015 et le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 dont l'axe 2 porte sur le développement du capital humain.

Les différentes mutations politiques opérées au cours des dix dernières années suggèrent une redéfinition du paysage éducatif non formel dans une logique de changement de paradigme qui consolide les acquis et apporte surtout des transformations structurelles notables dans les modes opératoires du dispositif national de gouvernance. La stratégie de développement de l'éducation non formelle s'approprie ces acquis et offre un éventail de possibilités pour bâtir une nation épanouie soucieuse de former des citoyens responsables.

Le contexte socioculturel du Burkina Faso est marqué par la coexistence pacifique d'une soixantaine de groupes ethniques, de communautés d'origine étrangère et de confessions religieuses diverses. Suivant les résultats du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH2006), la religion musulmane occupe la première place avec 60,5% de la population résidente, suivie du catholicisme avec 19,0%, de l'animisme avec 15,3% et de la religion protestante avec 4,2%. Les autres religions représentent 0,6%.

Les langues nationales sont les principaux vecteurs de communication. Elles sont utilisées par la quasi-totalité de la population résidente (96,8%).

La perception de l'école varie en fonction d'un ensemble d'éléments d'ordre sociologique et culturel. Il existe encore des poches de résistance où le droit à la scolarisation n'est pas pleinement reconnu. Cela est plus préjudiciable à la jeune fille qu'au jeune garçon.

C'est pourquoi les politiques éducatives doivent offrir un environnement propice à la promotion des langues nationales et à l'éclosion d'initiatives créatrices de modèles éducatifs innovants capables de féconder durablement les options de lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes. La stratégie de développement de l'éducation non formelle s'inscrit dans cette dynamique.

Le contexte social du Burkina Faso est également caractérisé par une croissance démographique rapide. La population a plus que triplé entre 1960 et 2006, passant de 4 350 000 habitants environ à 14 017 262 dont 7 248 523 femmes en 2006. Le taux de croissance annuel moyen est passé de 2,4% à 3,1% entre les deux dernières périodes intercensitaires. Une décennie après, soit en 2016, cette population était estimée à 19 034 397 habitants, soit une augmentation de 36%. À ce rythme, la population doublerait tous les 23 ans pour atteindre 21 510 181 habitants en 2020 et 25 000 000 en 2025 comme l'indique le tableau ci-dessous. Cet élan démographique est la résultante d'une baisse progressive de la mortalité et du maintien d'un niveau de fécondité encore élevé.

Tableau 3: Évolution de la population (nombre et %) 1960-2025

	1960	1975	1985	1996	2006	2010	2015	2020	2025
Population (milliers)	4 350	5 638	7 965	10 313	14 017	15 731	18 450	21 510	24 922
Taux de croissance annuel moyen (inter censitaire)		1,7	2,7	2,4	3,1	2,9*	3,2*	3,1*	3,0*

Source : PSEF 2016 ; INSD : Enquête démographique 1960/61, RGPH 1975, 1985 ; RGPH 1996 et 2006, Projections démographiques 2007-2020 ; Projections démographiques 2007-2025

La grande majorité de la population burkinabè réside en milieu rural (10 835 295 habitants), soit 77,3 % de la population totale contre 22,7 % en milieu urbain. Le taux d'alphabétisation reste encore très faible (34,5% en 2014) avec une contribution des langues nationales estimée à 4,5% selon l'enquête multisectorielle de 2014.

La répartition géographique de la population présente dans son ensemble des disparités régionales assez marquées. La population active du pays compte 5 159 630 personnes dont 2 800 618 hommes (54,4%) contre 2 359 012 femmes (45,6%), marquant ainsi une prédominance numérique masculine. Elle est caractérisée par son extrême jeunesse. En effet, 47% de la population est âgée de moins de 15 ans et 67% de moins de 25 ans (PNDES).

La jeunesse de la population constitue un atout à condition de bénéficier d'une formation de qualité. C'est en cela que l'ENF jouera un rôle prépondérant en leur assurant une éducation de base performante et une formation aux métiers en adéquation avec la demande.

Quant au contexte économique, il est caractérisé par une activité économique nationale ayant enregistré entre 2012 et 2016, une tendance baissière du taux de croissance passant de 6,5% en 2012, 5,7% en 2013, 4,2% en 2014, puis à 4,0% en 2015 avant de remonter à 5,9% en 2016 et à 6,3% en 2017².

L'économie est fortement dominée par l'agriculture qui emploie près de 80 % de la population active. La contribution moyenne annuelle du secteur à la formation du Produit intérieur brut (PIB) sur la période 2005-2015 est estimée à 32,46% dont 17,79% pour les productions végétales, 11,20% pour les productions animales et 3,46% pour la foresterie et la pêche³. Le secteur industriel peu développé est dominé par les unités agroalimentaires et le textile. La plupart des emplois relève du secteur informel (92,3 %) tandis que le taux de chômage⁴ est de 6 % (INSD, 2014).

Les ressources mobilisables pour le secteur de l'éducation et de la formation proviennent essentiellement des recettes de l'État et de la contribution des partenaires techniques et financiers. En tant que secteur prioritaire du pays, la part de l'éducation dans les dépenses publiques totales a augmenté pour atteindre 18% en 2013 contre 13% en 2004. Ces dépenses ont néanmoins évolué en dents de scie passant de 4,2% du PIB en 2006 à 4,3% en 2017, avec une tendance à la baisse de 2006 à 2009 puis un relèvement progressif entre 2010 et 2017 (cf. graphique n°2).

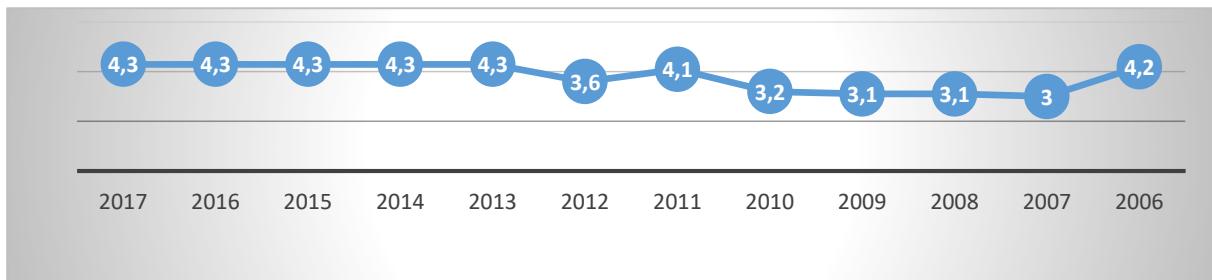
La part de l'éducation non formelle est généralement de 1% des ressources allouées à l'éducation nationale et à l'alphabétisation.

²DGEP : notes de cadrage macroéconomique des années 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017.

³Document de politique sectorielle de production agro-sylvo-pastorale (2018-2027)

⁴ Chômeur : (i) être sans emploi ; (ii) rechercher activement un emploi, c'est-à-dire avoir pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée pour chercher un emploi salarié ou non salarié ; (iii) être disponible pour travailler dans un délai de deux semaines (Bureau International du Travail, 2004).

Graphique 1: Dépenses actuelles en éducation (% du PIB)



Source : Atlas de données. Burkina Faso. Dépenses en éducation. 2017 (<https://knoema.fr>)

Toutefois, l'accélération de la croissance économique permettant au Burkina Faso d'être un pays émergent, passe nécessairement par la valorisation du capital humain dans toutes ses composantes. Dans ce sens, la stratégie de développement de l'éducation non formelle apportera une valeur ajoutée dans l'alphabétisation et la formation des populations et permettrait de lever plusieurs obstacles auxquels se heurte le pays dont la faiblesse de ses ressources naturelles, le faible niveau de qualification professionnelle, la non-maîtrise de la croissance démographique, les aléas climatiques et l'insécurité qui représentent la menace la plus grave au développement socio-économique du moment.

I.1 CADRE JURIDIQUE, ORGANISATIONNEL ET INSTITUTIONNEL

I.1.1 Cadre juridique et organisationnel

Au plan juridique et réglementaire, l'ENF est encadrée par des textes. On peut retenir entre autres :

- la Constitution du 2 juin 1991 qui consacre le droit à l'éducation pour tous les burkinabè et le droit d'instruction dans les langues nationales ;
- la Loi 013/2007 du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation qui définit les finalités de l'éducation et l'organisation du système éducatif ;
- la Lettre de politique éducative adoptée par décret N°2008-681/PRES/PM/MEBA/MASSN/MESSRS/MJE du 3 novembre 2008;
- le Décret n°2009-106/PRES/PM/MATD/MEBA/MASSN/MEF/MFPRE du 03 mars 2009, portant transfert des compétences et des ressources de l'État aux communes dans les domaines du préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation ;
- le Décret n°2009/644/PRES/PM/MEBA/MAHRH/MASSN/MESSRS /MATD/MJE du 8 septembre 2009 portant organisation de l'éducation non formelle ;
- le Décret n°2014-931/PRES/PM/MATD/MENA/MJFPE/MESS /MEF/MFPTSS du 10 octobre 2014, portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'État aux communes dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation ;
- le Décret n°2014- 923/PRES/PM/MATD/MENA/MJFPE/MESS /MEF/MFPTSS du 10 octobre 2017, portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'État aux régions dans le domaine de l'éducation, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation ;
- le Décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18février2019 portant attributions des membres du Gouvernement qui fixe les domaines de compétences du MENAPLN ;
- le Décret n°2019-0344/PRES/PM/MENAPLN du 24avril2019 portant organisation du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales ;

- l'arrêté n°2010-0015/MEBA/SG/DGAENF du 3 mars 2010, portant cahier des charges des intervenants en éducation non formelle.

Au plan organisationnel et institutionnel, le secteur de planification « éducation et formation », défini par le PNDES, dans lequel se trouve l'ENF est sous la tutelle de trois ministères à savoir : le Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN), le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation (MESRSI) et le Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (MJPEE).

Au terme du décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement, le MENAPLN « assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'éducation préscolaire, d'enseignements primaire et secondaire, d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP), d'éducation non formelle et de promotion des langues nationales ».

Le cadre organisationnel est régi par les termes du décret n°2019-0344/PRES/PM/MENAPLN du 24 avril 2019 portant organisation du MENAPLN. Au niveau central, des secrétariats permanents et des directions générales ont été érigés pour améliorer le pilotage de l'ENF. Les secrétariats permanents sont : i) le Secrétariat permanent du programme de développement stratégique de l'éducation de base (SP PDSEB) ; ii) le Secrétariat permanent de la stratégie de scolarisation accélérée/Passerelles (SP SSA/P) ; iii) le Secrétariat permanent de la promotion des langues nationales et de l'éducation à la citoyenneté (SP PLNEC). La Direction générale de l'éducation non formelle (DGENF) qui comprend deux directions techniques : la Direction de l'alphabétisation et de la formation des adultes pour le développement (DAFAD) et la Direction de l'éducation non formelle des adolescents(DENFA). La DGENF a pour mission la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle. À ce titre, elle est chargée de « consolider, rendre efficace la stratégie du faire faire et de veiller à sa mise en œuvre ».

En plus de la DGENF, une Direction de la recherche en éducation non formelle (DRENF) a été créée au sein de la Direction générale de la recherche en éducation et de l'innovation pédagogique (DGREIP), avec pour mission essentielle de mener des études prospectives sur l'éducation non formelle, élaborer les curricula de l'ENF, produire les matériels didactiques et pédagogiques, organiser la validation des innovations et promouvoir la recherche-action. On note également la mise en place d'un service spécialisé dans le domaine de l'évaluation et de la certification des apprentissages en ENF au niveau de la Direction générale des Examens et Concours (DGEC) et d'un service chargé des statistiques de l'éducation non formelle au sein de la Direction générale des Etudes et des Statistiques sectorielles (DGESS).

Les structures centrales mandatées pour développer l'ENF sont représentées sur le terrain par les services d'éducation non formelle opérant dans les Directions régionales et les Directions provinciales de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle (DREPPNF et DPEPPNF). Ces services sont épaulés par les responsables de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (RAENF) en poste dans les circonscriptions d'éducation de base (CEB).

Il existe un cadre de concertation régi par l'arrêté n°2017-0161/MENA/SG/DGESS du 19 juin 2017 portant attributions, organisation, composition et fonctionnement d'un cadre de concertation entre le MENA et les organisations non gouvernementales/Associations de Développement (ONG/AD) intervenant dans le domaine de l'Éducation, l'Alphabétisation et la Formation.

I.1.2 Cadre institutionnel

Le succès de la stratégie nationale de développement de l'éducation non formelle repose en partie sur la qualité des mécanismes de gouvernance institutionnelle qui peut s'apprécier à travers les

performances des organigrammes, la distribution fonctionnelle des rôles, les dynamiques relationnelles porteuses de changements structurels favorables au développement, et à la promotion d'un leadership participatif.

A. L'analyse des organigrammes du MENAPLN

Le Gouvernement, par souci de cohérence et de mise en convergence des dispositions de pilotage de ses missions stratégiques dispose d'un organigramme type des ministères, qui fait office de cadre de référence. Pour ce qui concerne le MENAPLN, entre 2016 et 2019, deux organigrammes ont été adoptés en Conseil des Ministres, notamment par décret N°2017-0039/PRES/PM/MENA du 27 janvier 2017 portant organisation du Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation, et par décret n°2019-0344/ PRES/PM/MENAPLN du 24 avril 2019 portant organisation du Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales.

Comparé au premier décret, le second enregistre des progrès notables matérialisés surtout par la création de nouvelles structures parmi lesquelles se comptent deux Secrétariats permanents et un secrétariat technique ayant des liens structurels avec l'éducation non formelle. Il s'agit du Secrétariat permanent de la Stratégie de scolarisation accélérée/passerelle (SP-SSA/P), du Secrétariat permanent de la Promotion des langues nationales et de l'éducation à la citoyenneté (SP-PLNEC), et du Secrétariat technique de l'éducation en situation d'urgence (ST-ESU).

On note cependant que ces trois secrétariats partagent des attributions en commun avec les Directions centrales en charge de l'ENF. L'analyse montre en effet que le SP-SSA/P et la Direction de la recherche en éducation et de l'innovation pédagogique interviennent tous les deux sur le terrain de la production des documents didactiques (article 15, alinéa 4 et article 48, alinéas 1,2,8,9,10). De même, le SP-PLNEC chargé de promouvoir la recherche-action dans le domaine des langues nationales (article alinéa 11) devra collaborer étroitement avec la DGREIP mandatée pour promouvoir la recherche-action en éducation formelle et non formelle (article 48 alinéa 1) incluant bien entendu la question de la recherche en linguistique appliquée ; il devrait également composer avec la Direction générale de l'éducation non formelle qui dispose des prérogatives de vulgarisation des acquis de la recherche en ENF (article 46 alinéa 9).

La mission d'élaborer et de suivre la mise en œuvre d'une stratégie de développement de l'environnement lettré en langues nationales assignée au SP-PLNEC (article 17 alinéa 5) se trouve être au cœur des stratégies de développement de la post-alphabétisation en langue nationale dont la DGENF a la charge (article 46 alinéa 8). Ces mêmes collaborations devraient exister entre la DGREIP et la DGENF en ce qui concerne les résultats de la recherche et leur vulgarisation.

La comparaison pourrait s'étendre aux autres structures telles que la Direction générale des examens et concours qui a le monopole légitime de la certification en éducation non formelle tandis que l'expertise abonde à la DGENF et à la DGREIP, ce qui suggère un rapprochement de ces trois organes stratégiques du MENAPLN pour faciliter l'implémentation du décret et des deux arrêtés d'application y relatifs.

L'analyse comparative faite à titre illustratif n'a pas pour objectif de décrire l'organigramme car il répond avec justesse aux préoccupations du moment et enregistre des avancées démonstratives au regard de la réforme globale de l'éducation qui induit une réforme globale institutionnelle. L'exercice vise à interroger sur les risques de chevauchement qui pourraient provoquer et entretenir des conflits institutionnels majeurs, préjudiciables au développement de l'ENF.

Notons que le Ministère cerne bien ces problématiques et a dû prendre des actes pour corriger certains dysfonctionnements comme par exemple les instructions données par le Ministre habilitant la Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) dans ses prérogatives de canaliser tout

processus d'élaboration des politiques, stratégies, projets et programmes suivant un canevas-type de rédaction officiel.

Un autre exemple de régulation qu'il faut saluer et encourager est certainement celui de la lettre n°00206/MENAPLN/SG/DGREIP du 06 avril 2020 relative aux traductions des documents originaux en langues nationales, dans laquelle, au-delà des aspects financés portés par le décret n°2019-0685/PRES/PM/MINEFID/MENAPLN du 26 juin 2019 autorisant la perception par le MENAPLN de recettes relatives à certaines prestations des directions techniques et des directions régionales au profit du Budget de l'État, le Secrétaire général du MENAPLN rappelle à ses homologues des départements ministériels que les traductions des documents originaux en langues nationales, officiellement reconnues authentiques au Burkina Faso sont celles émanant de la DGREIP et validées en collaboration avec les différentes sous-commissions des langues nationales, chacune en ce qui la concerne. Cette disposition met ainsi fin à la dispersion des pratiques cloisonnées de traduction pour instaurer un ordre institutionnel qui n'annule pas les initiatives des ministères mais les invite à s'organiser autour d'une structure compétente en la matière, la DGREIP.

B. Des problématiques pendantes

Outre les risques liés aux conflits de compétences entre les services, les enquêtes indiquent d'autres situations qui méritent d'être clarifiées :

- **La faible culture de mutualisation des compétences** : les directions ont tendance à s'enfermer dans des cloisons étanches tels que même sans disposer des ressources nécessaires, elles repoussent l'idée de s'appuyer sur l'expertise des autres pour se réaliser ;
- **La faible représentation de l'ENF dans les instances décisionnelles** : d'une manière générale, les personnes interrogées ont affirmé que la voix de l'ENF est sous-représentée dans les processus décisionnels et souvent reléguée aux bancs des oubliés, elle est souvent lésée lors des arbitrages budgétaires. Cette situation est le plus souvent entretenue par certains dirigeants qui méconnaissent l'ENF et n'en perçoivent pas l'importance ;
- **Le chevauchement du leadership dans le pilotage du programme qualité** : l'organisation du MENAPLN établit la Direction générale de l'encadrement pédagogique et de la formation initiale et continue (DGEFPIC) comme responsable du programme qualité, tandis que la DGREIP se voit échoir la présidence des travaux du Groupe thématique qualité (GTQ). Dans une vision holistique, le rapprochement de ces deux directions devrait permettre d'établir les points de convergence et les mécanismes de collaboration pour assurer la mise en œuvre cohérente de la politique de développement de l'éducation et de la formation.
- **La collaboration interministérielle à consolider** : des entretiens, il est ressorti que la pierre d'achoppement entre le MENAPLN et le Ministère de la jeunesse, de la promotion de l'entrepreneuriat et de l'Emploi (MJPEE) réside dans le partage de responsabilité au sujet de la formation professionnelle. Celle-ci est considérée comme relevant de la compétence du MJPEE tandis que le MENAPLN en assume la responsabilité dans le cadre de l'enseignement formel mais aussi de l'éducation non formelle où les initiatives de formation professionnelle intégrées aux formules d'éducation de base sont nombreuses. Étant donné que les deux ministères poursuivent les mêmes objectifs d'amélioration de l'employabilité des jeunes au Burkina Faso, ils auront à renforcer leur collaboration au sein du Cadre sectoriel de dialogue Éducation et Formation (CSD-EF) et développer en synergie avec les autres départements ministériels des engagements convergents pour assurer la formation, la certification et la validation des acquis d'expériences (VAE) dans un cadre décentralisé prenant évidemment en compte les collectivités territoriales.

I.2 LES ACTEURS ET LEURS ROLES

L'adoption de la stratégie du faire faire a eu pour conséquence la création, en mars 2002, du Fonds pour l'Alphabétisation et l'Éducation Non Formelle (FONAENF) dont la mission principale est de mobiliser les ressources pour financer les projets d'ENF. La stratégie du faire faire faut-il le rappeler, est l'approche de gouvernance que le Burkina Faso a choisie et met en œuvre pour développer l'offre d'éducation non formelle. Elle se définit comme une stratégie permettant aux acteurs de se doter d'une clé de répartition fonctionnelle des rôles dans l'exécution des programmes. Le montage institutionnel consiste à faire jouer à chaque partenaire, le rôle qui est le sien et là où il y a un avantage comparatif certain selon le principe de « chacun là où il excelle ».

Ce montage répond aux caractéristiques suivantes, reconnues comme essentielles par tous les acteurs:

- séparation entre les fonctions régaliennes de l'État et celles d'exécution des programmes d'alphabétisation par les opérateurs ;
- contractualisation des missions d'alphabétisation exécutées par les opérateurs sur des fonds publics ou privés mis à leur disposition par l'État et les partenaires ;
- égalité d'accès au fonds pour tous les opérateurs dont les propositions de projet répondent à un ensemble de critères d'éligibilité reconnus comme justifiés par tous les partenaires ;
- impartialité et transparence du dispositif d'allocation des ressources ;
- rapidité du paiement des prestations.

Les principaux acteurs de l'ENF peuvent être regroupés en deux catégories : Les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques.

a) Les acteurs étatiques

Le MENAPLN est dépositaire de la politique nationale d'ENF à travers ses structures centrales et déconcentrées chargées particulièrement de : (i) la définition ou la révision périodique de la politique d'éducation non formelle ; (iii) l'élaboration des normes, référentiels et autres guides permettant au Fonds, aux opérateurs et aux institutions ressources de disposer de points de repère de leur action ; (iv) la supervision, le suivi et le contrôle des opérateurs ; (v) la validation des projets de textes réglementaires ; (vi) la recherche de l'articulation avec les autres secteurs de développement ; (vii) la détermination des zones et des cibles prioritaires ; (viii) l'appui à la mobilisation des ressources internes et externes pour le FONAENF ; (ix) l'élaboration de l'avant-projet de budget (régional, provincial, local) pour l'ENF ; (xi) la tenue à jour de la situation de l'éducation non formelle dans la localité concernée et (xii) l'organisation des évaluations des apprentissages, (xiii) la supervision, le suivi et l'évaluation des activités d'ENF sur le terrain.

Le MJPEE assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de jeunesse, de formation, de développement des compétences professionnelles, de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et de l'emploi. À ce titre, il assure la formation aux métiers, la certification et l'insertion socioprofessionnelle des apprenants de l'ENF.

Le MESRSI à travers les Universités et les Centres de recherche contribue à la formation qualifiante des acteurs de l'éducation formelle et non formelle ainsi qu'à la recherche fondamentale dans différentes filières. Des programmes de formations pour les acteurs du non formel et un cycle de doctorat en ENF ont été ouverts à l'Université Norbert Zongo de Koudougou.

Les collectivités territoriales : au terme des articles 95 et 96 du nouveau Code général des Collectivités territoriales, (i) la Région est compétente pour la prise en charge avec l'appui de l'État de la promotion de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation, et (ii) la Commune est compétente pour la prise en charge avec l'appui de l'État du développement de la formation professionnelle et de l'alphabétisation. Avec le transfert consacré par le Décret N°2014-931 du 10 octobre 2014 portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'État aux

communes dans le domaine de l'éducation, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'alphanétisation, le développement de l'alphanétisation est donc bien aujourd'hui du ressort des Collectivités territoriales, qui s'approprieront avec l'aide de l'État des outils de planification du développement de l'éducation, telle la carte éducative en général et la carte de l'alphanétisation en particulier.

Cependant, l'ENF n'est pas suffisamment prise en compte dans les plans régionaux et communaux de développement (PRD et PCD).

b) Les acteurs non étatiques

- **Le FONAENF** : structure associative d'utilité publique, elle a pour missions la mobilisation et l'intermédiation financière dans la promotion de l'ENF.
- **Les opérateurs et les promoteurs d'ENF** : ils sont chargés entre autres de la mobilisation des communautés de base, des collectivités rurales, des organisations paysannes, des entreprises privées ; des actions d'alphanétisation et des formations techniques sur le terrain ; de la promotion des programmes auprès des bénéficiaires potentiels.
- **Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)** : ils sont issus de la coopération bilatérale et/ou multilatérale, des ONG/AD. Ils participent au dialogue politique avec le gouvernement, à la concertation avec les différents acteurs, au financement de l'Éducation et la Formation.
- **Le secteur privé** : il participe à la formulation des politiques et stratégies éducatives en faveur des travailleurs et des populations urbaines et rurales, à la création et à la gestion des cadres de concertations dans l'optique de valoriser les démarches de mise en convergence des actions de formation.
- **Les communautés de base** : elles participent à la mise en œuvre des activités d'éducation-formation, au suivi-contrôle des actions sur le terrain, au financement des programmes (en nature et/ou espèce).

I.3 ÉVALUATION DES RESSOURCES DE L'ENF

I.3.1 Évaluation des ressources humaines

Le personnel en charge de l'ENF dans les services centraux et déconcentrés du MENAPLN comprend une gamme variée de profils de compétences allant des inspecteurs de l'enseignement du premier degré aux instituteurs en passant par les corps professionnels d'appoint que sont les linguistes, les sociologues, les personnels d'administration et de gestion, etc. Si le nombre d'agents au niveau des services centraux est satisfaisant, au niveau des services déconcentrés il est assez faible (environ 25 agents par province). Aussi, il ressort de plusieurs rapports d'analyse que la majorité du personnel d'éducation non formelle ne possède pas encore les qualifications requises pour impacter qualitativement la gestion pédagogique, administrative et technique du sous-système ENF. Cette difficulté est en passe d'être surmontée en partie avec l'engagement du FONAENF à former les cadres des services d'éducation non formelle des DPEPPNF, DREPPNF et CEB sur une période de trois ans (2020-2022).

Par rapport aux personnels endogènes, des animateurs sont recrutés au prorata du nombre de centres financés chaque année. Ce personnel, tout comme les superviseurs, les coordonnateurs d'alphanétisation et les responsables FTS, exerce pour la plupart des emplois précaires et reste confronté aux aléas financiers. L'absence d'un plan de carrière adopté par l'État doublée des initiatives de promotion d'emplois permanents non abouties constituent les principaux goulots d'étranglement des mécanismes de gestion des ressources humaines à la base. Ainsi, on est en droit de s'interroger sur les dispositions à prendre par l'État, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la

société civile pour renforcer l'employabilité des jeunes par une formation adéquate et leur dotation en moyens appropriés pour générer des emplois viables.

I.3.2 Évaluation des ressources financières

Au titre des ressources financières, le tableau ci-après indique les dotation au cours des cinq dernières années.

Tableau 4 : Évolution du budget alloué à l'ENF en dotation et en exécution de 2015 à 2019

TYPE	BUDGET	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation au SENF	BG	1 018 200 000	375 310 000	2 006 403 000	2 033 996 000	2 046 463 608
	CAST	0	0	1 207 829 000	1 405 305 000	1 094 296 000
	TOTAL	1 018 200 000	375 310 000	3 214 232 000	3 439 301 000	3 140 759 608
Dépenses au SENF	BG	851 651 831	368 690 930	2 001 401 000	2 032 695 100	2 042 078 565
	CAST	0	0	907 828 840	1 402 913 604	1 094 292 400
	TOTAL	851 651 831	368 690 930	2 909 229 840	3 435 608 704	3 136 370 965
Budget total au SENF	BG	175 434 753 000	91 602 423 000	348 432 510 000	353 819 064 000	465 887 100 000
	CAST	0	0	27 268 272 000	19 201 945 000	18 866 428 000
	TOTAL	175 434 753 000	91 602 423 000	375 700 782 000	373 021 009 000	484 753 528 000
Taux d'absorption au SENF	TOTAL	0,49	0,40	0,77	0,92	0,65
	BG	83,64%	98,24%	99,75%	99,94%	99,79%
	CAST	#DIV/0!	#DIV/0!	75,16%	99,83%	100,00%

Source :CID 2015/2019

Le tableau 1 ci-dessus est suffisamment illustratif des difficultés de financement de l'éducation non formelle avec moins d'1% du budget de l'éducation. Cette situation est corrélée à la baisse drastique du nombre de centres (niveaux) ouverts et des effectifs des apprenants/tes formés dans les centres pratiquant des AGR et les centres de formations professionnelles. Toutefois, le taux d'absorption a une évolution satisfaisante, passant de 83,6% en 2015 à 99,8% en 2019.

I.3.3 Évaluation des ressources logistiques

Il ressort des ateliers de bilan et de programmation des activités d'alphanétisation organisés chaque année que les agents des services d'éducation non formelle effectuent les missions de suivi des centres avec leurs propres moyens de déplacement, sans aucune compensation en termes d'entretien et de carburant. De plus, le montant de cinq mille (5 000) francs CFA alloué pour chaque visite de centre par le FONAENF est insignifiant au regard de l'inflation.

Certains services manquent presque de tout. Ainsi, se posent les questions de l'équipement des SENF et des RAENF en matériels et logistique adéquats.

I.3.4 Évaluation des ressources informationnelles et technologiques

La livraison de renseignements crédibles fait partie des valeurs canoniques de l'efficacité d'un système éducatif. Il faut pour cela alimenter régulièrement les bases de données, disposer d'un équipement informatique performant, mobiliser des cadres bien formés et mettre en place un système de veille. Or, la configuration des ressources informationnelles et technologiques dans les services déconcentrés est loin de donner satisfaction. En effet, le nombre d'ordinateurs disponible dans les services d'ENF des 45 provinces est de 72 dont 18 en mauvais état, soit moins de 2 ordinateurs par province. Au niveau des régions il y a 14 ordinateurs dont 5 en mauvais état.

En outre, les agents des SENF ne maîtrisent pas l'outil informatique et peinent à constituer leurs bases de données. Les rapports sont pleins d'erreurs, souvent sans analyse, ce qui laisse un goût d'inachevé et les rend inexploitables. À cela s'ajoute l'absence d'un dispositif fonctionnel d'archivage des données, de sorte que la mémoire du non formel s'effrite inexorablement. La connexion Internet est rare (9 provinces et 5 régions en disposent), souvent difficile d'accès, et les ressources technologiques de pointe pratiquement inexistantes. Cette analyse révèle l'urgence d'inverser la tendance en assurant

surtout aux services déconcentrés des équipements de qualité et une formation appropriée pour une bonne gestion des ressources informationnelles.

I.4 ÉVALUATION DES POLITIQUES ET STRATÉGIES PASSÉES ET EN COURS

L'analyse de la mise en œuvre des politiques et stratégies passées et en cours a permis d'enregistrer des acquis mais aussi des insuffisances qui méritent une attention particulière afin que des réponses plus adaptées y soient apportées. Cette analyse portera sur les points suivants :

- l'évaluation des politiques et stratégies passées ;
- l'évaluation des politiques et stratégies en cours.

I.4.1 Contexte international et régional

a) Au plan international

Les engagements pris par la communauté internationale pour impulser le développement durable se sont traduits dans des actes majeurs démontrant la nécessité de promouvoir la vision mondiale de créer, dans chaque pays, les conditions d'émergence de sociétés éducatives prospères. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée le 10 décembre 1948 à Paris par l'Assemblée Générale des Nations Unies⁵ sacrifie l'éducation en stipulant à son article 26 que : « Toute personne a droit à l'éducation ».

Le Pacte des droits civils et politiques et le Pacte des droits économiques, sociaux et culturels adoptés le 16 décembre 1966 à New York en définissent le contenu et confirment cette disposition particulière de promouvoir l'éducation pour tous.

Lors de la conférence internationale sur l'éducation tenue à Téhéran en 1965 sous l'égide de l'UNESCO, les experts et les décideurs ont à l'unisson invité les pays participants à développer des initiatives visant la promotion de l'alphanumerisation fonctionnelle en tant qu'outil de fédération des compétences autour des objectifs de développement. Ce choix fait éclore dans de nombreux pays des programmes d'alphanumerisation fonctionnelle qui connaîtront un essor remarquable au Burkina Faso au cours des premières décennies de son indépendance. L'implémentation du Projet UNESCO/Haute-Volta d'égalité d'accès de la jeune fille et de la femme à l'éducation, projet exécuté de 1965 à 1975 en est un.

Mais cette option, bien que louable du fait de son adaptabilité au programme de développement local contrairement aux offres d'alphanumerisation traditionnelle, est loin de satisfaire aux exigences de l'alphanumerisation universelle à cause du nombre trop élevé d'analphabètes pouvant atteindre en 1983 jusqu'à 92% de la population adulte de certains pays au sud du Sahara comme le Burkina Faso. Dès lors, sur la scène mondiale, des consultations ont lieu pour définir une nouvelle politique internationale en matière d'éducation. Ces efforts vont permettre l'adoption de la Déclaration mondiale sur l'Education pour tous (EPT) en 1990 à Jomtien (Thaïlande) avec pour objectif principal de réaliser 60% de taux d'alphanumerisation en 2015 conformément aux attentes des Nations Unies portées par les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Après Jomtien, Dakar (Sénégal) 2000 confirme la pertinence des objectifs de l'EPT, et insiste pour que les nations du monde coopèrent à un financement accru des systèmes éducatifs en vue d'offrir à chaque individu une éducation et une formation appropriées. Il s'agissait alors de conjuguer les efforts pour promouvoir l'éducation universelle, mais plus spécifiquement pour ce qui nous concerne, les moyens de répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un

⁵ Source : Mission de coordination pour les droits de l'Homme, août 2005

accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition des connaissances ainsi que des compétences liées à la vie courante.

Ces objectifs et cet engagement ont été réitérés lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies dite du Millénaire tenue à New York, le 8 septembre 2000 « Journée internationale de l'alphabétisation », puis en 2001 avec la décision de l'Assemblée Générale de les traduire dans la résolution A/RES/56/116 des Nations Unies pour la Décennie de l'alphabétisation (2003-2012). Cette résolution réaffirme que « l'alphabétisation pour tous est au cœur de l'éducation de base pour tous et qu'il est indispensable de créer des environnements et des sociétés alphabétisés pour parvenir à éliminer la pauvreté, réduire la mortalité post-infantile, freiner l'expansion démographique, instaurer l'égalité entre les sexes et assurer durablement le développement, la paix et la démocratie »⁶ Elle est renforcée en 2002 avec l'adoption de la feuille de route pour la mise en œuvre des objectifs du Millénaire, qui a suivi la conférence de Monterrey sur leur financement.

Lors du sommet de la Francophonie organisée à Ouagadougou en novembre 2004, les objectifs de l'éducation pour tous ont été à nouveau réaffirmés et intégrés au cadre stratégique décennal, adoptés par les Chefs d'Etats, mettant en exergue cette affirmation : « Dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement durable, l'alphabétisation et l'éducation doivent occuper une place de premier plan ».

Les conférences internationales sur l'éducation des adultes (CONFINTEA) insistent toutes sur la mise en place de mécanismes d'exploitation pérennes du potentiel local et d'apprentissage tout au long de la vie afin de permettre aux populations cibles de recevoir une éducation équilibrée capable de féconder durablement les politiques de développement holistique et intégré.

La sixième conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI), organisée en 2009 à Belém (Brésil) autour du thème : « Vivre et apprendre pour un futur viable : l'importance de l'éducation des adultes »⁷ affirme que l'alphabétisation est le fondement le plus important sur lequel s'édifie l'apprentissage global, inclusif et intégré tout au long et dans les aspects de la vie, pour tous les jeunes et tous les adultes.

Neuf (9) ans après Dakar, l'UNESCO invite les pays à promouvoir une politique d'éducation favorable aux pauvres car c'est un impératif pour que les objectifs puissent avoir un sens pour les enfants non scolarisés et les 77 millions d'analphabètes adultes du monde⁸.

Malgré les sacrifices consentis pour parvenir à la scolarisation universelle et à l'alphabétisation pour tous, la cible de 60% d'alphabétisés ne sera pas atteinte. Le rapport mondial de suivi de l'EPT 2015 le l'atteste en ces termes : « le monde compte près de 781 millions d'adultes analphabètes. Le taux d'analphabétisme a légèrement reculé de 18 % en 2000 à 14 % en 2015, ce qui signifie que l'objectif de Dakar prévoyant de réduire l'analphabétisme de moitié n'a pas été atteint »⁹

Au regard des conclusions de l'évaluation de l'EPT 2015, de nouvelles consultations ont eu lieu sous le titre de **Programme de développement pour l'après-2015**. Ces consultations arborent que notre époque est confrontée à de nombreux défis dont l'agenda post-2015 tient compte. La faim, la précarité, les privations, les inégalités, la pauvreté, la violence, en particulier à l'égard des femmes, et le chômage sont malheureusement le lot d'une proportion toujours importante de personnes, dans un contexte généralisé de crises économiques et environnementales (ONU, 2013). L'ampleur des changements à

⁶Assemblée Générale des Nations Unies (2002). *Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous (2003-2012)*, page 3.

⁷ CONFINTEA 6, sixième conférence internationale sur l'éducation des adultes, Rapport final

⁸Kevin Watkins et al (2009). *Rapport mondial de suivi sur l'EPT. Vaincre l'Inégalité : l'importance de la gouvernance* (Paris : Editions UNESCO, page 3

⁹UNESCO (2015). *Rapport mondial de suivi de l'EPT. ÉDUCATION POUR TOUS 2000-2015 : progrès et enjeux*, p xiii

apporter, en particulier ceux liés au développement durable, exige la participation active et créatrice des populations, ce qui implique le développement de leur capacité d'agir et de réfléchir (Tuckett, A., 2013b).

Les nouvelles données publiées par l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) le 9 septembre 2019 révèlent que, peu de progrès, voire aucun, n'ont été réalisés en plus de dix ans : environ 258 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes dans le monde étaient non scolarisés en 2018, soit près d'un sixième de la population mondiale de cette tranche d'âge, contre 262 millions en 2017 (un sur cinq).

Les données de l'ISU publiées le 28 février 2018 confirment qu'en Afrique subsaharienne, un enfant sur trois, adolescents et jeunes n'est pas scolarisé- les filles étant plus susceptibles d'être exclues que les garçons. Pour un garçon sur 100 en âge de fréquenter le primaire, 123 filles sont privées du droit à l'éducation.

La même source (ISU 2018) met également en évidence le gouffre qui existe entre les taux d'enfants non scolarisés des pays les plus pauvres du monde et ceux des pays les plus riches : les taux d'enfants non scolarisés du second "cycle du secondaire" s'élèvent à 59 % dans les pays à revenu faible du monde contre à peine 6 % dans les pays à revenu élevé.

Les informations statistiques fournies par l'UNESCO sur l'éducation des adultes ne sont pas non plus reluisantes. En effet, malgré l'augmentation régulière des taux d'alphabétisme depuis un demi-siècle, il reste encore 773 millions d'adultes analphabètes à travers le monde, pour la plupart des femmes.

Ces chiffres sont un rappel brutal du travail à accomplir pour atteindre les Objectifs de développement durable, plus précisément la Cible 4.6 qui demande de veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes sachent lire, écrire et compter d'ici 2030.

b) Au plan régional

Le Burkina Faso est signataire, d'une part, du Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels (PIDESC) adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 16 décembre 1966 et d'autre part, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), également conclu à New York à la même date. Ces deux pactes sont des instruments d'application de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (1948) dont émanent la plus parts des Accords régissant les droits de l'Homme d'obédience mondiale et africaine.

Dans ce cadre, les chefs d'Etat et de gouvernement présents à la 5^{ème} Conférence régionale des ministres de l'éducation tenue à Harare en 1982 sous l'égide de l'UNESCO, ont traduit leur volonté d'opérer des mutations éducatives. Tout en réaffirmant l'engagement pris à Addis-Abeba (1962), cette Conférence a invité les Etats membres d'Afrique à élaborer et à mettre en œuvre des politiques d'éducation visant à éliminer l'analphabétisme par une action vigoureuse et soutenue conjuguant la scolarisation primaire universelle des enfants et l'alphabétisation de masse des jeunes et des adultes¹⁰. La scolarisation universelle étant irréalisable à court terme, il fallait allier scolarisation et alphabétisation pour tenter d'éradiquer l'analphabétisme. Ainsi va naître en 1984, avec l'appui de l'UNESCO, **le programme régional d'élimination de l'analphabétisme en Afrique**.

Ce programme ainsi que d'autres projets sous-régionaux ont été les éléments catalyseurs d'un nouvel ordre d'éducation populaire dont le but essentiel était de contribuer à faire mieux comprendre aux gouvernements qu'un engagement à l'échelle nationale est un impératif catégorique pour l'élimination de l'analphabétisme. Les opérations d'alphabétisation "Comando" et "Bantaaré" promues de 1983 à 1990 au Burkina Faso participent de cette vision. On est ainsi passé d'une politique d'alphabétisation fonctionnelle et sélective s'inscrivant dans la perspective de la Conférence de Téhéran (1965) à une

¹⁰NIAMEOGO, A. juin 1996-L'alphabétisation au Burkina Faso, Ouagadougou

politique d’alphabétisation de masse qui va vite se heurter à un nouveau courant éducatif prônant une alphabétisation de qualité pour tous, donc une alphabétisation fonctionnelle qui satisfait à l’effectivité des droits à l’éducation sur des bases égalitaires et inclusives.

Dans cette dynamique, la conférence régionale africaine sur l’alphabétisation dans le monde, tenu du 10 au 12 septembre 2007 à Bamako (Mali) sur le thème : « ***Un engagement renouvelé pour l’alphabétisation face aux défis africains*** » a été une plateforme décisive qui a marqué la prise de conscience des leaders en faveur de la promotion d’une alphabétisation innovante articulant les apprentissages de base à la formation technique. Cette conférence qui a enregistré la participation des premières Dames du continent, a fait les recommandations suivantes :

- prendre en compte l’alphabétisation dans les programmes et plans sectoriels de développement ;
- assurer l’intégration des valeurs d’un apprentissage tout au long de la vie et l’implication des personnes vivant avec le VIH/SIDA dans les programmes d’alphabétisation ;
- promouvoir l’allègement des conditionnalités pour que l’alphabétisation soit prise en compte.

En dépit de ces avancées notables, les systèmes éducatifs africains démontrent des contreperformances parfois hallucinantes. Les travaux de la Triennale de l’Association pour le Développement de l’Education en Afrique (ADEA) réalisés en février 2012 à Ouagadougou en fait l’écho. Les différents exposés ont abouti à la conclusion d’une nécessaire refondation des systèmes éducatifs pour prendre en compte les valeurs africaines et le développement scientifique et technologique qui tardent à s’opérer. Cela passe par l’innovation des programmes et l’adoption d’une politique linguistiques réaliste établissant les rapports entre les langues et leur utilisation là où elles sont indispensables.

I.4.2 L’évaluation des politiques et stratégies passées au plan national

Le Burkina Faso a élaboré et mis en œuvre deux principaux référentiels de développement prenant en compte l’Éducation non Formelle. Il s’agit du Plan Décennal de Développement de l’Éducation de Base (PDDEB) et du Programme national d’accélération de l’alphabétisation (PRONAA).

I.4.2.1 Plan Décennal de Développement de l’Éducation de Base (PDDEB) 2001-2010

Le rapport d’évaluation du PDDEB est formel quant à l’efficacité de ce programme qui a véritablement permis une forte expansion du système éducatif. Les indicateurs concernant le formel ont été largement dépassés. Ce qui n’est pas le cas pour ceux du non formel qui a connu des résultats mitigés. Les résultats restent en deçà des prévisions malgré les progrès réalisés. Le Plan qui ambitionnait de mobiliser en 2010 un effectif d’AI et de FCB respectivement de 641 760 et 362 910 n’a enregistré finalement que seulement 88 124 apprenants AI et 137 801 apprenants FCB. Le manque à gagner est énorme. Dans l’éducation non formelle, la dernière enquête (2007) a montré que le taux d’alphabétisation n’était que de 28,3% (36,7% pour les hommes et 21% pour les femmes), ce qui est largement en dessous des prévisions initiales du plan (40%).

I.4.2.2 Le Programme national d’accélération de l’alphabétisation (PRONAA) 2011-2015 :

L’objectif est de faire passer le taux national d’alphabétisation de 28,7% en 2006 à 60% en 2015 dont au moins 60 % de femmes. Une évaluation en tant que telle du PRONAA n’a pas été réalisée, mais l’enquête multisectorielle continue (EMC) conduite par l’INSD en 2014 montre que cet objectif n’a pas été atteint car le taux a été estimé à 34,5%.

I.4.3 Bilan des stratégies et politiques en cours

Plusieurs autres politiques et stratégies ont été élaborées et mises en œuvre, soit spécifiquement au profit de l’éducation non formelle, soit dans un cadre plus global intégrant l’ENF. Il s’agit :

- **Du Plan national de Développement économique et Social (PNDES) 2016-2020** dont l'axe 2 intitulé : « développer le capital humain » a pour objectif stratégique : « accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie ». L'un des effets attendus de ce plan est de faire passer le taux d'alphabétisation de la population en âge de travailler (18 ans et plus) de 29,5% en 2015 à 35% en 2020.
- **Du Plan sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF) 2017-2030** dont l'orientation stratégique est la suivante : « *Accroissement de l'offre et amélioration de la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de transformation de l'économie* ». Pour le développement de l'éducation non formelle, il s'agira de satisfaire la demande en ENF, d'améliorer l'efficacité interne et externe de l'ENF, ainsi que la gouvernance et le pilotage.
- **Du Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB) 2012-2021** qui prend en compte l'éducation non formelle au niveau du sous-programme 1 consacré à l'accroissement de l'offre et de la demande, et du sous-programme 2 portant sur l'amélioration de la qualité de l'ENF. Un des objectifs du PDSEB est de renforcer la gouvernance du sous-secteur de l'éducation de base.
- **Le Programme de Renforcement des Capacités des Jeunes de 14 à 18 ans déscolarisés et sortants des structures d'éducation non formelle (PRCJ) 2019-2022.** C'est un programme qui contribue à l'épanouissement, au développement économique et à l'expression de la citoyenneté des hommes et des femmes bénéficiaires, grâce à l'acquisition de connaissances et compétences adaptées à leurs besoins.
- **Le Programme d'alphabétisation/formation en faveur des adolescents, jeunes et adultes (PAFAJA) 2020-2024** a pour objectif global de renforcer les capacités et les compétences des populations à travers une alphabétisation fonctionnelle de masse. Il s'agit à terme d'outiller ces populations pour qu'elles soient capables de s'impliquer en citoyens conscients et responsables dans la vie économique, sociale et politique du pays.
- **Le Plan stratégique 2020-2024 du FONAENF** a comme objectif global de contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale d'éducation non formelle par la promotion de l'offre et de la demande sociale en ENF en vue d'accélérer l'atteinte des objectifs de développement durable.

Après deux décennies de mise en œuvre de la stratégie du « faire-faire » et des politiques d'ENF, quels bilans peut-on tirer pour ces cinq dernières années en termes d'acquis et d'insuffisances au niveau de l'accès, de la qualité, du pilotage et de l'évaluation ?

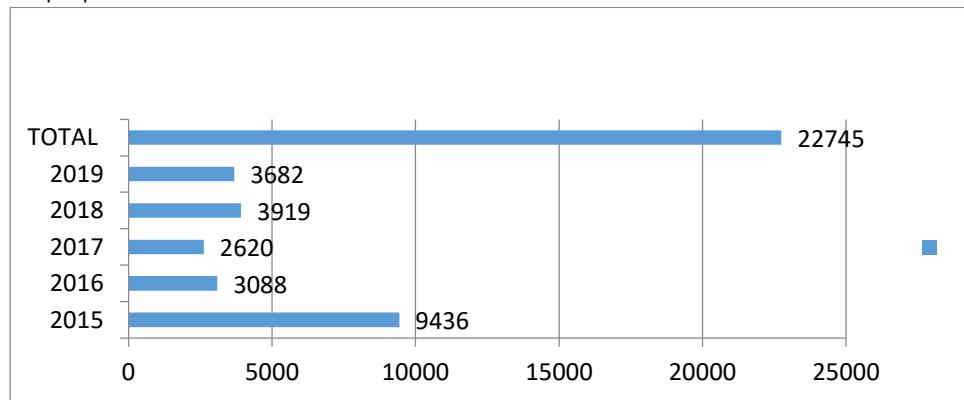
I.4.4 Acquis et insuffisances

I.4.4.1 Au niveau de l'accès

L'accès concerne essentiellement l'accroissement de l'offre et de la demande.

a) Évolution du nombre de niveaux et de centres ouverts de 2015 à 2019

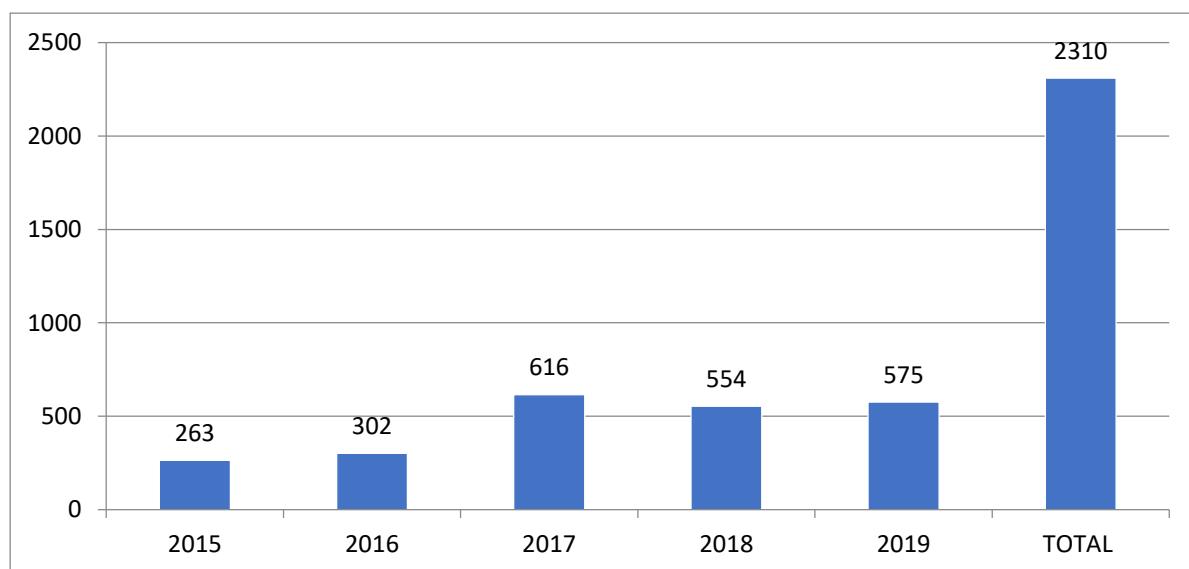
Graphique 2: Nombre de niveaux en ENF des adultes de 2015 à 2019



Les indicateurs d'accès affichent pour la composante ENF des adultes de 2015 à 2019, 22745 centres ouverts, tous niveaux confondus. Cependant on note une évolution, du nombre de centres en dent de scie au cours des cinq dernières années. En 2016 on observe une baisse de 67% par rapport à 2015, de 72% en 2017, de 58% en 2018 et 61% en 2019.

Deux raisons expliquent cette situation : la faiblesse des ressources allouées pour l'offre de l'éducation non formelle et la forte demande sur le terrain dans toutes les régions.

Graphique 3 : Évolution des centres d'ENF des adolescents de 2015 à 2019



Au niveau de l'ENF des adolescents, on constate une augmentation du nombre de centres passant de 263 en 2015 à 616 en 2017 avec un léger fléchissement en 2018 avec 554 centres et une remontée en 2019 avec 575 centres. Ces résultats sont dus à l'accent mis ces cinq dernières années sur l'alphabétisation et la formation des adolescents.

En dépit des résultats obtenus, des efforts restent à fournir au regard du nombre important d'enfants de 9-14 ans déscolarisés et/ou non scolarisés, estimé à 2 634 300 (1 349 617 garçons et 1 284 683 filles).

b) Évolution des inscrits de 2015 à 2019

Tableau 5 : Inscrits des centres d'ENF des Adolescents et des adultes de 2015 à 2019

Type d'ENF	2015	2016	2017	2018	2019
Adolescents	8 370	8 610	18 257	14 788	14 799
Adultes	178 021	86 001	71 807	113 721	105 695
Total	186 391	94 611	90 064	128 509	120 494

Source : Annuaire statistique DGEES/MENAPLN

De 2015 à 2019, on compte 820 949 apprenants dont 563 925 femmes/filles, soit 69% de l'effectif. Les efforts de sensibilisation pour la promotion du genre expliquent la forte participation des femmes aux activités d'ENF.

L'offre d'alphabétisation a connu globalement une régression de 2015 à 2019 : passant de 186 391 en 2015 à 120 494 apprenants en 2019.

La baisse de l'offre est en partie due à la diminution des ressources financières. Mais il faut cependant reconnaître que des efforts d'amélioration des pratiques d'alphabétisation sont indispensables pour consolider les acquis en termes d'efficacité interne et externe. Cela passe par le renforcement des capacités des acteurs à travers des formations ciblées et la mise en place d'un dispositif pérenne de formation initiale et continue.

Tableau 6: Part de l'ENF des adolescents dans l'offre globale

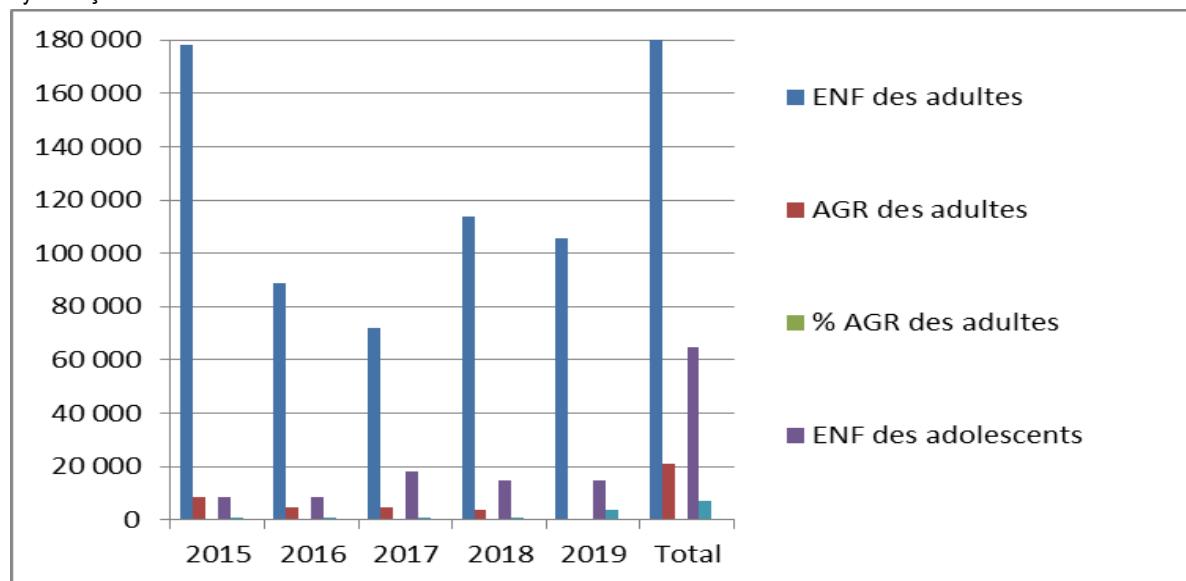
	2015	2016	2017	2018	2019	Total
ENF des adultes	178 021	88 770	71 807	113 721	105 695	558 014
ENF des adolescents	8 370	8 700	18 257	14 788	14 799	64 914
Total	186 391	97 470	90 064	128 509	120 494	622 928
% ENF des adolescents	4,5	8,9	20,3	11,5	12,3	10

Source : Annuaire statistique 2015 à 2019 DGEES/MENAPLN

La part de l'ENF des adolescents dans l'offre globale connaît une évolution en dent de scie : elle représente 4,5% en 2015, 9% en 2016, 20% en 2017, 11,5% en 2018 et 12,3% en 2019. Ces données invitent à accorder une importance particulière à l'éducation des enfants et adolescents dans les CEBNF et les structures assimilées.

La mise en œuvre du PAFAJA permettra de booster l'offre éducative au profit des adolescents.

Graphique 4: Évolution de l'effectif des adolescents inscrits dans les centres de formations professionnelles et des adultes ayant reçu des formations en AGR de 2015 à 2019



Le graphique ci-dessus montre un faible taux d'inscription des adolescents (10%) dans les centres de formation professionnelle et 5% des jeunes et adultes alphabétisés ayant reçu des formations en AGR dans les cinq dernières années (2015 à 2019). Cela est dû à la faible opérationnalisation des passerelles et à l'insuffisance des financements des FTS.

Cette situation a été confirmée par l'enquête d'opinion qui a révélé que 95% des interviewés sont unanimes à reconnaître les bienfaits de l'éducation non formelle pour les apprenants, leurs familles et leurs communautés ; d'où leur engouement pour les formations techniques et professionnelles et les activités génératrices de revenus.

✓ Des acquis enregistrés

De nombreuses initiatives ont permis à l'éducation non formelle d'engranger de nombreux acquis notamment dans l'accroissement de l'offre. Avec la création du FONAENF, la mise en œuvre du PDDEB 2001-2010, du PRONAA 2011-2015 et du PDSEB 2012-2021 les résultats de l'ENF ont sensiblement évolué :

- le taux d'alphabétisation est passé de 28% en 2006 à 34,5% en 2014 ;
- l'existence des infrastructures (CEBNF, CPAF, structures assimilées) ;
- l'existence d'un personnel qualifié ;
- l'existence des équipements ;
- la diversité d'alternatives éducatives ;
- l'existence d'un projet de stratégie d'insertion socioprofessionnelle des formés des structures d'ENF ;
- les possibilités de mutualisation des ressources entre le formel, le non formel et l'EFTP ;
- la promotion de la post alphabétisation qui contribue à l'accroissement de l'offre d'éducation ;
- la formation des encadreurs pédagogiques à l'Université Norbert ZONGO de Koudougou ;
- la prise en compte de l'ENF dans les réformes des ENEP ;
- la dotation en équipement et en fournitures des centres, la disponibilité des artisans locaux ainsi que des anciens pensionnaires des centres sont également des acquis non négligeables.

✓ Des insuffisances rencontrées

Nonobstant les acquis cités, des difficultés multiples et multiformes entravent le bon déroulement de l'ENF depuis quelques années. Les insuffisances enregistrées sont entre autres :

- la faible mobilisation des ressources financières pour l'ENF ;
- l'inadéquation entre l'offre et la demande ;
- l'insuffisance et la précarité des infrastructures d'accueil ;
- la faiblesse des rémunérations de la majorité des acteurs ;
- l'absence de stratégies de formation professionnelle non formelle et de formation initiale et continue de certains acteurs du domaine (animateurs, superviseurs, formateurs...) ;
- l'instabilité de l'environnement institutionnel et juridique du secteur de l'éducation non formelle ;
- la forte mobilité des agents de l'ENF ;
- la faible valorisation des langues nationales ;
- la non dissémination des expériences réussies ;
- la non validation officielle des alternatives éducatives.

I.4.4.2 Au niveau de la qualité

Les sentiments sont mitigés quant à l'efficacité interne de la formation en ENF sur la période de 2015 à 2019 de l'avis de la majorité des acteurs (53%).

a) **Taux de réussite et de déperdition** : deux indicateurs en constante amélioration dans un fond de spéculation évaluative

De l'analyse qui ressort de l'enquête d'opinion, les pratiques enseignantes manquent de peu de valeurs pédagogiques offrant une meilleure réussite scolaire aux apprenants. (53% des responsables des services déconcentrés du MENAPLN le témoignent).

Le tableau ci-après donne un aperçu des performances des programmes d'ENF.

Tableau 7 : Evolution des taux de réussite et de déperdition

Année	Déperdition					Réussite				
	2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020
Taux	5,6	5,0	5,9	5,7	3,5	95	95,5	94,9	94,9	96,2

Source : Annuaires statistiques 2016 à 2020 DGESS/MENAPLN

On note que de 2016 à 2020 les taux de réussite et de déperdition sont satisfaisants.

Cependant, cette satisfaction cache bien de réalités. En effet, depuis les premières années de mise en œuvre de la stratégie du faire faire, les indicateurs de qualité fournissent des informations peu crédibles émanant d'un dispositif d'évaluation suranné maintes fois dénoncé dans les rapports d'étude et de bilan de l'ENF. Cette préoccupation est toujours d'actualité.

b) **Situation des déclarés alphabétisés**

57% des responsables des structures déconcentrées confirment qu'il est délivré des attestations aux déclarés alphabétisés. Dans la perspective de valoriser les acquis des apprentissages et de favoriser leur insertion socioprofessionnelle, il conviendrait de poursuivre les actions en cours pour la certification des acquis des apprenants.

Aussi, la situation des déclarés alphabétisés présente une faible représentativité des adolescents (5% de l'effectif total) par rapport aux jeunes et adultes, bien que dans l'ensemble la proportion des filles

dans les centres est largement au-dessus des garçons. Elles représentent 73% de l'effectif total sur la période concernée par l'enquête.

Malgré cette baisse, avec un indicateur d'accroissement moyen annuel de 5% sur la période 2015-2019, le nombre d'adolescents déclarés alphabétisés affiche des performances dans l'ensemble satisfaisantes. Cela est dû en partie à l'augmentation des financements accordés par le FONAENF en leur faveur depuis 2015 sous l'impulsion du gouvernement.

c) Situation des matériels didactiques et de l'environnement lettré

De nombreux efforts ont été consentis pour doter les structures de l'ENF en matériels didactiques en nombre suffisant et de qualité. Ainsi, sur la période de 2015 à 2019, 1 125 663 documents de lecture et de calcul ont été reproduits pour 622 928 apprenants. Le ratio livre /apprenant est de 0,96 pour la lecture et 0,85 pour le calcul.

Toutefois, pour ce qui est de l'environnement lettré, le constat n'est guère reluisant et ne permet point un apprentissage adéquat qui garantisse aux apprenants une meilleure réussite. En effet, passée sous lumière, la situation se caractérise par :

- ✓ une très faible instrumentation des langues d'alphabétisation dans la formule enchaînée (six langues équipées sur les 26 programmées) ;
- ✓ l'abandon des bonnes pratiques pour la promotion de l'environnement lettré ; (traduction de certains discours en langues, insertion dans les journaux...) ;
- ✓ la rareté des documents de post-alphabétisation ;
- ✓ la pénurie des affiches, pancartes et panneaux en langues nationales ou en bilingue ;
- ✓ l'exclusion des langues d'alphabétisation dans l'établissement des actes administratifs ;
- ✓ l'évacuation de celles-ci des sphères de l'administration publique et de la coopération comme langues de travail.

d) Formation des acteurs de l'éducation non formelle

L'enquête d'opinion révèle que de nombreux animateurs et superviseurs (26 535) sont recrutés et formés sur la période 2015-2019. Toutefois, les pratiques enseignantes ne sont pas suffisamment maîtrisées par ces acteurs. Par exemple, certains animateurs maîtrisent peu la formule enchaînée qui utilise des contenus et des méthodologies didactiques jugés plus complexes comparativement à ceux de l'alphabétisation initiale et de la formation complémentaire de base. Cette situation est imputable au non-respect du cahier des charges pour le recrutement des animateurs qualifiés et/ou la non disponibilité des profils requis.

A cela s'ajoute, l'irrégularité de la formation des animateurs et superviseurs du fait de la diminution des allocations budgétaires destinées à l'éducation non formelle depuis 2015.

• Formation/recyclage des animateurs des formules pour adolescents

S'agissant de la formation continue des animateurs, il ressort de l'enquête d'opinion que la modicité ou l'absence des ressources allouées pour cette activité ne permet pas de construire un capital humain adéquat au profit de l'ENF afin de faire face aux défis liés à la qualité des produits rendus. De façon générale, très peu d'acteurs ont bénéficié de recyclage au cours de la période 2015-2019.

- **Formation des cadres de l'État**

Le bilan des activités de formation n'est pas reluisant partout malgré les efforts consentis par le MENAPLN et le FONAENF sur la période 2015 à 2019.

La volonté de l'État est certes affichée, mais le cadre de formation proposés aux encadreurs ne leur permet pas d'acquérir toutes les compétences requises pour une gestion administrative, pédagogique et sociale efficace et efficiente des centres. De ce fait, la formation des animateurs assurée par ces cadres comporte des lacunes qui expliquent en partie pourquoi « l'objectif qualité » n'est pas atteint.

e) Des référentiels pour développer l'assurance qualité

Plusieurs référentiels ont été développés dans le domaine de l'ENF à partir de l'avènement du Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB). Cela a servi de catalyseur dans le processus de normalisation juridique et technique des programmes d'éducation non formelle. L'objectif principal était de proposer une stratégie efficace d'accroissement d'une offre d'éducation non formelle de qualité et un mécanisme de mobilisation des ressources assortie d'un mode opératoire de bonne gouvernance. Il s'en est suivi dans cette ferveur du renouveau, les formules et pratiques en ENF dont les plus importants sont la formule AI-FCB, la formule enchaînée, les formations techniques spécifiques qui sont en train d'évoluer pour donner lieu à des formations modulaires qualifiantes (FMQ), les centres multi-domaines (CMD), la méthode d'apprentissage de la langue français à partir des acquis de l'alphabétisation (ALFAA), les centres banma nuara adultes (CBN2A), la méthode REFLECT, l'approche d'alphabétisation en milieu de travail (AMT), les écoles communautaires (Ecom), les centres banma nuara jeunes (CBN2J), les centres d'alphabétisation/formation intensive pour le développement (AFID), l'école du berger et de la bergère (EdB), les Foyers d'Education et d'Innovation Pédagogique Pour Adolescents/tes (FEIPA).

Cette diversité témoigne du développement des capacités créatrices et d'invention. Toutefois, la multiplicité des formules sans moyens de contrôle ni possibilité de canalisation, peut être un obstacle à la mise en œuvre de la politique éducative. Cette préoccupation a conduit à l'adoption d'un socle commun des programmes et approches des innovations en éducation non formelle. Ce document de référence définit le minimum éducatif pour tous (pour les adultes, les adolescents et la petite enfance). Il prend en compte la DBVaC (Démarche Bilan Valorisation des Compétences) et les métiers intégrés à l'ENF, plus particulièrement ceux figurant au programme des CEBNF.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PRONAA, une réforme du curriculum pour l'alphabétisation et la formation des adultes et des jeunes, a été entreprise et s'est traduite par le passage à l'échelle de la formule enchaînée en 2012 et l'adoption du cadre de référence des formations techniques spécifiques en février 2017.

Si les référentiels de l'ENF contribuent à promouvoir l'assurance qualité, force est de constater un certain nombre d'insuffisances auxquelles il convient d'apporter des mesures correctives permettant de renforcer l'adéquation de la formation à l'emploi. Ces insuffisances sont de plusieurs ordres :

- l'inachèvement des curricula ;
- la faible articulation entre les enseignements théoriques et pratiques ;
- l'obsolescence des outils de suivi et d'évaluation ;
- l'insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières.

I.4.4.3 Au niveau du pilotage et de la gouvernance de l'éducation non formelle

Le pilotage de l'ENF s'opère au niveau de l'État à travers l'organigramme du MENAPLN en partenariat avec les acteurs non étatiques de l'ENF.

L'analyse a permis de déceler des insuffisances au niveau du pilotage :

- la faible appropriation par les acteurs des textes organisant l'ENF ;
- la faible maîtrise de la gouvernance de l'ENF par les collectivités territoriales ;
- le non-respect du cahier des charges des intervenants en ENF ;
- l'absence de textes pour l'opérationnalisation des passerelles ;
- la faible collaboration entre les opérateurs et les services techniques déconcentrés du MENAPLN ;
- l'absence de partenariats formalisés entre le FONAENF et les services techniques déconcentrés ;
- l'absence de bases de données statistiques au niveau des services publics déconcentrés, des communes et des opérateurs.

I.4.4.4 Au niveau de l'évaluation

❖ Des acquis du suivi et de l'évaluation

Les forces au niveau du suivi et l'évaluation se résument à :

- l'existence d'un dispositif impliquant les structures centrales et déconcentrées ;
- l'existence de nouvelles normes et de nouveaux outils ;
- l'effectivité de suivis pédagogiques réalisés par le personnel de l'opérateur ;
- l'exécution des évaluations formatives ;
- l'existence d'un cadre de recherche-action sur la mesure des apprentissages des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation (RAMAA).

❖ Des insuffisances rencontrées

Au titre du suivi et de l'évaluation on note principalement les insuffisances suivantes :

- l'irrégularité du suivi-évaluation par les structures de l'État ;
- l'insuffisance de ressources financières, logistiques et matérielles ;
- la non fiabilité des résultats ;
- la non prise en compte des compétences techniques dans l'évaluation.

I.5 FORCES ET FAIBLESSES

L'analyse de la situation de l'éducation permet d'identifier des forces et des faiblesses pour lesquelles des mesures de remédiation seront prises.

I.5.1 Des forces

La revue des acquis de l'ENF montre un faisceau de forces à capitaliser pour construire une offre éducative non formelle innovante, inclusive et performante. Ces forces se concentrent principalement sur :

- la mise en œuvre de référentiels nationaux et de textes juridiques encadrant l'ENF ;
- la décentralisation progressive de l'éducation non formelle en réponse aux exigences du code général des collectivités territoriales (CT) conférant aux communes et aux régions les prérogatives de la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'éducation ;
- l'existence d'une structure de formation du personnel d'encadrement de l'ENF ;
- la possibilité de recruter des enseignants titulaires du BEPC pour le compte de l'éducation non formelle au profit des opérateurs en alphabétisation ;
- la prise en compte de l'ENF dans les instances de pilotage du secteur de l'éducation et de la formation, en l'occurrence le cadre partenarial MENAPLN-partenaires techniques et financiers, les

groupes thématiques dont celui dédié au, développement de l'éducation non formelle, les missions conjointes de suivi du PDSEB, les Conseils de Cabinet du MENAPLN et les CASEM du ministère ;

- l'organisation de mieux en mieux structurée du domaine de l'ENF qui se traduit par la création des cadres de concertation multi-acteurs et entre opérateurs, le financement régulier des campagnes d'alphanétisation, le dialogue politique réussi entre le FONAENF, le MENAPLN et les partenaires au développement permettant le financement continu de l'alphanétisation depuis 2002-2003, le suivi des campagnes et la production/diffusion annuelle des annuaires statistique et des tableaux de bord du non formel, l'existence d'outils consacrant la mutualisation des ressources et l'élaboration en cours d'une politique linguistique.

I.5.2 Des faiblesses

Dans le cadre de l'éducation pour tous à l'horizon 2030, une synergie d'actions est indispensable pour corriger et renforcer le dispositif de pilotage de l'éducation non formelle. On note à ce propos :

- la faible appropriation des textes organisant l'ENF par les acteurs ;
- l'inadéquation des textes réglementaires par rapport aux mutations institutionnelles et aux réalités du terrain ;
- l'absence de textes officiels pour l'opérationnalisation des passerelles ;
- la forte mobilité des acteurs de l'ENF (personnel de l'Etat et des opérateurs) due aux affectations et l'accès à d'autres emplois mieux rémunérés ;
- la précarité des emplois et la faible rémunération du personnel endogène¹¹ dont l'une des causes réside dans l'absence de plans de carrières et d'emplois permanents ;
- la faible collaboration interinstitutionnelle ;
- l'absence de mécanisme fiable à tous les niveaux d'intervention pour générer des informations statistiques crédibles au début et à la fin de la campagne ;
- la diminution des ressources affectées à l'ENF (1% du budget du MENAPLN), entraînant une chute de plus de 75% de l'offre en 2020 comparée à 2014 ;
- les retards accusés dans la mise à disposition des ressources financières pour l'ouverture des centres ;
- la vétusté de moyens roulant pour assurer le suivi des centres sur le terrain ;
- la stagnation du processus d'élaboration des cartes d'ENF ;
- le faible niveau de qualification des personnels endogènes d'animation et d'encadrement ;
- l'obsolescence du dispositif d'évaluation et de certification des apprentissages ;
- l'inachèvement du processus d'élaboration des curricula ;
- la fragilité du dispositif d'insertion socioéconomique des sortants des structures d'ENF ;
- l'absence d'un dispositif régulier de capitalisation des expériences et de mise en réseau des modèles réussis.

I.6 OPPORTUNITÉS ET MENACES

L'analyse diagnostique de l'éducation non formelle a révélé des opportunités et des menaces.

I.6.1 Les opportunités

Les opportunités se résument à :

- la volonté politique affichée pour le développement de l'éducation non formelle ;
- la prise en charge du développement de l'ENF par le MENAPLN en collaboration avec des ministères partenaires (Ministères en charge de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat des jeunes, de l'administration territoriale et de la décentralisation, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation) ;

¹¹ Personnel endogène : personnels pédagogique et de gestion au service des opérateurs

- l'existence de cadres de concertations multi acteurs impliquant les partenaires techniques et financiers et les organisations de la société civile, de personnes ressources qualifiées pour accompagner le ministère et des infrastructures scolaires dans de nombreux villages pouvant servir de cadres d'alphabétisation et de formation des populations ;
- l'existence d'un vivier de compétences pouvant être employé par tout opérateur ;
- l'accompagnement soutenu des partenaires techniques et financiers ;
- la réduction du taux d'attrition des animateurs grâce aux mesures prises par le gouvernement pour exiger le Baccalauréat aux tests de recrutement des enseignants du primaire.

I.6.2 Les menaces

Les menaces se résument :

- à la fronde sociale ;
- aux crises sociopolitiques ;
- au faible impact de l'ENF ;
- à l'insécurité ;
- à la faible mobilisation des ressources (retrait/démobilisation de certains partenaires techniques et financiers pour diverses raisons) ;
- à la difficulté de coordination des actions des acteurs en faveur de l'ENF ;
- aux effets néfastes de la COVID-19.

I.7 IDENTIFICATION DES GRANDS DÉFIS

L'analyse diagnostique a permis d'identifier les grands défis à relever par l'Education non formelle.

- Amélioration de l'accès

Il s'agira de l'accroissement d'une offre éducative de qualité en ENF répondant aux besoins des apprenants/tes, avec des débouchés et des passerelles allant du formel au non formel et vice versa.

- Amélioration de la qualité

Il s'agira de (i) la promotion d'un continuum éducation de base-enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP)-insertion socioéconomique au bénéfice des jeunes, des adultes et des adolescents et (ii) de la promotion d'un environnement lettré multilingue.

- Amélioration du pilotage

Il s'agira de l'amélioration de la gouvernance et du financement de l'ENF.

- Amélioration de l'évaluation

Il s'agira (i) de l'amélioration des pratiques en matière d'évaluation et de certification des acquis en ENF et (ii) de la valorisation des compétences des sortants des structures d'ENF.

PARTIE II : ELEMENTS DE LA SNDENF

II.1 FONDEMENTS DE LA SNDENF

- Au plan international

Le cadre de référence international des alternatives éducatives sur lequel se fonde le Burkina Faso est constitué des traités, conventions, accords et protocoles ratifiés par le pays. On peut entre autres mentionner la Charte internationale des droits de l'homme qui comprend :

- a. **La Déclaration universelle des droits de l'homme** : elle consacre l'éducation comme un droit. Dans son préambule, l'enseignement et l'éducation sont un (le) moyen de développer le respect des droits de l'homme et d'en assurer la reconnaissance et l'application effectives. La *Déclaration* reconnaît que « Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants » (article 26).
- b. **Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels** : le droit à l'éducation figure parmi les droits économiques, sociaux et culturels. Selon le *Pacte*, « Les États ... s'engagent à respecter le droit des parents ... de choisir pour leurs enfants des établissements autres que ceux des pouvoirs publics ... ». Le système éducatif d'un pays doit réunir les caractéristiques interdépendantes suivantes : (i) *dotation* : l'État doit prendre toutes dispositions pour promouvoir des systèmes éducatifs de qualité, (ii) *accessibilité* : l'offre éducative doit éliminer tous les obstacles à l'éducation pour tous les enfants d'âge scolaire, sans discriminations aucune, (iii) *acceptabilité* : l'offre éducative doit être acceptable par les parties prenantes et (iv) *adaptabilité* : l'offre éducative doit s'adapter aux besoins changeants de la société.
- c. **Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques** : l'éducation est indispensable à la réalisation complète et effective de ces *droits civils*. Ainsi, le droit à l'éducation incarne l'indivisibilité et l'interdépendance de tous les droits de l'homme.

Sur le plan international, la SNDENF se fonde ou entend s'inspirer de l'objectif global N°4 intitulé « **Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** » des Objectifs de Développement Durable (ODD). La cible 4.6 précise que « **D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter** ».

- Au plan régional

Au niveau africain, la stratégie tire son fondement de la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA 2016-2025) qui considère que l'éducation non formelle est sérieusement sous-développée, en dépit des preuves de plus en plus évidentes attestant de son importance.

La CESA a pour objectif de créer un « **système d'éducation et de formation de qualité dont l'objectif est d'offrir au continent africain des ressources humaines performantes adaptées aux valeurs communes africaines et donc aptes à la réalisation de la vision et des ambitions de l'Union africaine** ».

Plus précisément, l'objectif stratégique 6 de la CESA vise à « **lancer des campagnes globales et efficaces d'alphabétisation sur tout le continent pour éradiquer l'analphabétisme** ». En cela, il faudra : i) revisiter et étendre les campagnes existantes d'alphabétisation, ii) élaborer des programmes et une pédagogie intégrant l'aspect genre, pour répondre aux besoins d'éducation et de formation spécifiques de tous les apprenants, iii) promouvoir l'enseignement des langues, des sciences sociales, des mathématiques et sciences, et l'utilisation des TIC dans les programmes d'alphabétisation, iv) promouvoir des activités de lecture et d'écriture en revitalisant et en favorisant l'extension des foires africaines de livres, des bibliothèques scolaires, communautaires et nationales, par le biais de prix récompensant les meilleurs écrivains utilisant les langues nationales, v) construire de nouvelles bibliothèques publiques et nationales et apporter un appui à celles qui existent déjà, vi) accroître la part

du budget alloué à l'éducation non formelle, en l'augmentant à au moins 10% du budget national de l'éducation, vii) mobiliser les étudiants pendant les congés pour donner des cours d'alphabétisation des adultes et encadrer les apprenants de l'enseignement primaire, viii) renforcer et établir le corps de service national de la jeunesse dans les pays africains en vue de soutenir l'alphabétisation à grande échelle.

La SNDENF s'adosse à l'Agenda 2063 de l'Union africaine dont l'aspiration N° 1 relative à « Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable » en son point 14 consacre que « Le capital humain de l'Afrique sera entièrement développé en tant que ressource la plus précieuse, notamment par des investissements soutenus fondés sur l'universalité en matière d'éducation de la petite enfance et d'éducation de base, et également par des investissements soutenus dans l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la recherche et l'innovation, et éliminer les inégalités entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de l'éducation... ».

- Au plan national

La stratégie se fonde sur les référentiels suivants :

- La loi d'orientation de l'éducation**

La Loi N°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant Loi d'orientation de l'éducation s'applique à l'ensemble des activités éducatives et de formation organisées au Burkina Faso ainsi qu'aux institutions publiques et privées ayant pour mission l'éducation et la formation professionnelle. Selon l'article 15, le système éducatif burkinabé, en vue de l'atteinte de l'éducation pour tous poursuit entre autres l'alphabétisation à court ou moyen terme de tous les adolescents et adultes analphabètes précocement déscolarisés ou qui n'ont pas été scolarisés, la promotion de l'éducation non formelle ainsi que de nouvelles formules d'éducation.

- L'Étude nationale prospective « Burkina 2025 »**

L'ENP accorde une place de choix à l'éducation et à la formation permanente. Dans l'optique de créer les conditions favorables à l'épanouissement des Burkinabè et de mieux gérer ses rares ressources pour atteindre les objectifs de développement, le Burkina Faso a engagé des réflexions sur les perspectives à long terme afin de poser les bases d'un développement durable à travers l'étude prospective dénommée « Étude Nationale Prospective (ENP), Burkina 2025 ». Sur le plan social, l'un des défis majeurs de l'ENP est « **l'amélioration de la qualité des ressources humaines en termes d'éducation/formation et de santé** ».

En effet, de l'appréciation du système éducatif actuel, il ressort que presque tous les Burkinabè (99%) estiment qu'il rencontre de nombreuses difficultés qui sont : le coût élevé de l'éducation, l'insuffisance des revenus, l'insuffisance des infrastructures, la faible qualification des enseignants, l'inadéquation formation/emploi, les perspectives incertaines d'emploi du système scolaire, la réticence, voire le refus des parents et le manque d'enseignants/de personnel.

L'écrasante majorité des citoyens (91,1%) trouve que l'alphabétisation en langues nationales est à promouvoir contre seulement 8,7% qui n'en perçoivent pas la nécessité.

- Le Schéma national d'Aménagement et de Développement durable du Territoire (SNADDT)**

La SNDENF s'adosse sur le SNADDT qui reconnaît que l'éducation non formelle vise essentiellement à éradiquer l'analphabétisme et à orienter la formation vers le développement local dans les différents domaines d'activités des apprenants. Elle est orientée vers trois groupes d'apprenants : les adultes (plus de 15 ans), les adolescents (9 à 16 ans) et la petite enfance (moins de 9 ans).

- **Le Plan national de développement économique et social (2016-2020)**

Le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016- 2020) notamment l'Axe 2 vise à : « agir sur la quantité et la qualité du capital humain, ainsi que sur les possibilités et les conditions de la pleine valorisation dudit capital humain » et plus précisément l'objectif stratégique 2.2 vise à « accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie ».

L'axe 3 du PNDES vise à « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi ». Ces actions consisteront en l'amélioration de la qualité et de l'accès à l'EFTP adapté aux besoins de l'économie et au renforcement du niveau de la formation de la population en âge de travailler, toute chose qui contribuera à la réduction de la dépendance.

Conformément au schéma de transformation structurelle, les orientations visent à accroître la proportion des effectifs de l'EFTP de 3,4% en 2015 à 16% en 2020, la proportion de la main-d'œuvre bénéficiaire de l'EFTP dans les filières de transformation agropastorale de 1,1% en 2015 à 15% en 2020, la proportion de la population en âge de travailler (18 ans et plus) formée dans les métiers agropastoraux de 0,2% en 2015 à 7% en 2020 et le taux d'alphabétisation de la population en âge de travailler (18 ans et plus) de 29,5% en 2015 à 35% en 2020.

- **Le Plan sectoriel de l'éducation et de la formation (2017-2030)**

L'objectif global du Plan sectoriel de l'éducation et de la formation est « d'assurer le droit des citoyens à une éducation/formation de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel ».

Pour le PSEF, le développement de l'offre et de la demande au niveau de l'ENF se fera donc à travers l'augmentation des capacités d'accueil des structures non formelles, le développement du partenariat avec les collectivités territoriales et les acteurs privés et le développement de l'environnement lettré.

- **La Politique nationale de l'emploi (PNE)**

Le troisième axe d'intervention défini dans la Politique nationale de l'emploi porte sur l'employabilité des jeunes, en mettant fortement en exergue la relation qui existe entre l'EFTP et l'emploi et en préconisant que « le dispositif d'EFTP, à travers la formation initiale, la formation continue ou la formation à la carte, doit obéir à l'un des principes : être accessible à tous, à la fois aux jeunes, aux femmes, aux personnes vivant avec un handicap aux chômeurs, aux analphabètes, aux déscolarisés, aux candidats groupés comme aux individus ; ce qui implique une structuration pertinente et adaptée ». Cette accessibilité de la formation professionnelle vise à permettre à tous ceux qui le désirent de s'offrir de meilleures chances d'insertion professionnelle.

- **La Stratégie de généralisation de la formation professionnelle (SGFP)**

L'axe 1 de cette stratégie consacre l'amélioration du cadre juridique, de la réglementation et du pilotage de la formation professionnelle. L'objectif est de disposer d'un paradigme de normes et réglementation de la formation professionnelle, dans une recherche de l'efficacité et de l'efficience en vue d'intégrer un dispositif global, cohérent et interactif assurant des possibilités de passerelles entre les systèmes formel et non formel de formation.

- **La politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels (PN/EFTP)**

- ❖ **Au niveau des passerelles**

La création de liens fonctionnels entre les différents ordres d'enseignement et la délivrance d'équivalences entre les divers modes de formation Jusqu'ici, il existe un cloisonnement entre les différents ordres d'enseignement et de formation.

Dans le cadre de la réforme du système éducatif, il est prévu des modes de passage d'un niveau donné de l'enseignement général vers l'enseignement technique et professionnel à travers des formations modulaires qualifiantes. Aussi, les formations préprofessionnelles et professionnelles non formelles seront valorisées en instituant des équivalences de qualification avec la formation diplômante. Dans cette optique, la délivrance des Certificats de qualification professionnelle (CQP) et d'autres formes de certification sera graduelle et soumise à une procédure nationale.

- ❖ **Au niveau du pilotage**

Par pilotage, il est entendu la cogestion de l'EFTP. La cogestion signifie une gestion collégiale de tous les acteurs de l'EFTP identifiés par le périmètre. Cette cogestion est faite par tous les ministères partenaires sous une coordination désignée à cet effet.

L'article 27 de la loi d'orientation de l'éducation fixe le périmètre de l'EFTP à travers les composantes ci-après :

- l'enseignement secondaire technique et professionnel dispensé dans les lycées et collèges techniques et professionnels ;
- l'enseignement supérieur technique et professionnel dispensé dans les universités, les grandes écoles et les instituts supérieurs ;
- les formations aux professions dispensées dans les écoles et centres spécialisés privés et publics ;
- les formations, de caractère non formel, dispensées dans les centres de formation professionnelle et les centres d'apprentissage publics et privés ;
- la formation continue des travailleurs.

Ainsi, le périmètre de l'EFTP prend en compte toutes les voies de qualification permettant aux jeunes et adultes scolarisés, déscolarisés, non scolarisés, formés ou non, d'être compétitifs sur le marché du travail dans tous les secteurs d'activités socioéconomiques.

Par ailleurs, les différentes composantes de ce périmètre sont interactives et s'influencent mutuellement, ce qui amène à aller vers un système intégré.

- **La stratégie nationale pour la prise en charge de l'éducation et la formation des enfants et des adolescents en dehors de l'école**

Pour répondre au défi du phénomène des enfants et adolescents en dehors de l'école (EADE), le Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN), avec l'appui technique et financier du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a commandité une étude en 2017 sur les EADE au Burkina Faso.

Le rapport de l'étude indique que 51,4% des enfants et adolescents de 6-16 ans étaient hors de l'école en 2014, soit en termes absolus, **2 634 300** enfants et adolescents.

Quel que soit le groupe d'âge considéré (6-11 ans ou 12-16 ans), plus de 9 EADE sur 10 (93,0% et 90,2 respectivement) vivent dans des ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction. Le tiers des EADE de 6-11 ans sont dans des ménages très pauvres (33,0 %) et plus d'un quart (25,9 %) dans des ménages pauvres. Pour les 12-16 ans, ces chiffres sont respectivement de 29,9 % et de 26,6 %.

S'appuyant sur la loi d'orientation de l'éducation du Burkina Faso adoptée en 2007 qui stipule que l'enseignement de base est obligatoire (Article 4) et que l'enseignement de base public est gratuit (Article 6) pour les jeunes de six à seize ans, l'étude insiste sur la nécessité de développer une stratégie nationale pour la prise en charge de l'éducation et la formation des EADE.

En termes de résultat, cette stratégie prévue pour être exécutée sur la période 2020-2024 met en exergue un processus de transformation structurelle dans la prise en charge des EADE qui va reposer sur une vision holistique de l'éducation intégrant à la fois une éducation de base, une préprofessionnalisation ainsi que le développement d'une formation professionnelle pour les adolescent-e-s désireux de trouver rapidement une activité professionnelle. Dans la dynamique de la stratégie, deux leviers complémentaires seront actionnés.

Le premier levier, centré sur l'innovation, consistera d'une part, à prendre appui sur les évolutions technologiques et le développement des expériences novatrices réussies, et d'autre part, à tester l'introduction du numérique dans la formation des enseignant-e-s et dans les dispositifs d'apprentissage. Le second levier qui vise le changement de paradigme interpelle sur la nécessité de remettre en question les conceptions et les pratiques ayant contribué à maintenir une partie de ce public en dehors des offres éducatives, l'objectif n'étant pas de les ramener coute que coute à l'école qu'ils ont désertée pour diverses raisons, mais de faire en sorte qu'ils intègrent une structure éducative et/ou de formation qui respecte leur perception de la vie et leur dignité.

La SNDENF, soucieuse de fournir des services éducatifs de qualité adaptés aux besoins des apprenants et de la communauté dans une approche de développement endogène ouvert sur la modernité positive permettra de mettre en œuvre des actions articulées sur ces deux piliers.

- **La Stratégie nationale d'Education en Situation d'Urgence (SN-ESU 2019-2024)**

La Stratégie nationale de Développement de l'Education non formelle tire également son fondement de la vision de la Stratégie nationale d'Education en Situation d'Urgence (SN-ESU 2019-2024) qui ambitionne qu'*«à l'horizon 2024, toutes les filles et tous les garçons, affectés par l'insécurité et les autres phénomènes à risque, ont accès à une éducation équitable, inclusive et de qualité dans laquelle les activités d'enseignement et d'apprentissage se déroulent dans un environnement sain et protégé avec le soutien et l'accompagnement d'une communauté résiliente»*.

- **Le Programme d'alphabétisation/formation en faveur des adolescents, des jeunes et des Adultes**

Partant du constat de la fragilité des acquis de l'alphabétisation qui compte pourtant pour 2/3 contre 1/3 à la scolarisation dans le calcul de l'Indice de Développement humain (IDH), le gouvernement du Burkina Faso a adopté un Programme d'alphabétisation/formation en faveur des adolescents, des jeunes et des adultes (PAFAJA) 2020-2024 dont l'objectif global est de renforcer les capacités et les compétences des populations à travers une alphabétisation fonctionnelle de masse. Il s'agit à terme d'outiller 30 000 adolescents de 9-16 ans inscrits dans 1 000 centres d'éducation de base non formelle (CEBNF) et 900 000 jeunes et adultes de 16 ans et plus enrôler dans 30 000 CPAF pour qu'ils soient capables de s'impliquer en citoyens conscients et responsables dans la vie économique, sociale et politique du pays.

L'attelage institutionnel du PAFAJA qui implique des structures aux compétences diversifiées constitue un atout pour une meilleure appropriation du programme par les différents acteurs. Une bonne

appropriation des activités d'ENF suivie d'une dynamique communautaire pose les jalons de la durabilité des acquis. Les communes mettront en place des dispositifs de mobilisation de ressources propres pour le financement des activités d'éducation/formation et d'accompagnement des formés.

La stratégie nationale de développement de l'ENF est en osmose avec les politiques de promotion de l'alphabétisation. Elle incorpore le PAFAJA dont elle tient compte dans la programmation physique et financière.

- **La décentralisation de l'éducation non formelle**

La communalisation intégrale intervenue en avril 2006 a permis au Burkina Faso de renouer avec la décentralisation. Cela s'est traduit par la création de 302 communes rurales, 49 communes urbaines et 13 régions. En faisant le choix d'aller à la décentralisation, le pays renforce sa démocratie et consolide les mécanismes de développement basés sur le principe de subsidiarité. Dans cette dynamique d'impulsion de la gouvernance locale, les collectivités territoriales deviennent les maîtres d'ouvrage et composent avec différents acteurs pour stimuler la croissance économique et le développement durable.

Pour concrétiser sa volonté de mettre en application le Code général des collectivités, le gouvernement a pris deux décrets en 2009 assurant le transfert des compétences aux communes dans six domaines incluant le préscolaire, l'enseignement primaire et l'alphabétisation (décrets n° 2009-06/PRES/PM/MATD/MEBA/MASSN/MEF/MFPRE et n°2009-109/PRES/PM/MFPRE/MATD/MEF du 03 mars 2009). Ces domaines ont été élargis au post-primaire comme le stipule le décret n° 2014-931/PRES/PM/MATD/MENA/MJFPE/MESS/MEF/MFPTSS du 10 octobre 2014 portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'État aux communes dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation.

Le Fonds pour l'Alphabétisation et l'Education non formelle emboîte le pas à l'État en faisant adopter par sa huitième Assemblée tenue en 2017 le Document cadre d'orientation de l'appui du FONAENF aux collectivités territoriales pour le renforcement de la gouvernance locale. Le développement des outils d'application en 2019, la signature des protocoles de partenariat et des contrats avec 45 communes et les 13 Conseils régionaux de la phase de mise en train auxquelles s'ajoutent les perspectives de financement des centres en 2020-2021 marquent un tournant décisif dans les processus de concrétisation des engagements pris par le Fonds assisté du MENAPLN et des partenaires. La SNDENF vient renforcer cette disposition. Elle prendra toutes les mesures diligentées pour accélérer le passage à l'échelle avec une attention particulière accordée aux communes prioritaires du fait du retard qu'elles accusent en matière d'ENF.

- **Le programme de renforcement des capacités des jeunes (PRCJ)**

Le programme de renforcement des capacités des jeunes de 14 à 18 ans déscolarisés du Cours Moyen et des sortants des structures d'éducation non formelle (PRCJ) 2018-2021 est une initiative du gouvernement burkinabé exécutée par le FONAENF avec le soutien technique et financier de la Direction du développement et de la Coopération (DDC) Suisse représentée par le Bureau de Coopération et Agence consulaire Suisse au Burkina Faso. Le Programme découle de l'Accord global de coopération signé en avril 2017 avec la Confédération Suisse, dans le cadre de la mise en place du Programme d'appui à l'éducation de base (PAEB). Il fonde son action sur les principes de la stratégie du faire faire, la gestion axée sur les résultats et la décentralisation.

L'impact recherché est que le programme contribue à l'épanouissement, au développement économique et à l'expression de la citoyenneté des hommes et des femmes bénéficiaires, grâce à l'acquisition de connaissances et compétences adaptées à leurs besoins. Il s'agit concrètement de

consolider les acquis scolaires de 15 000 jeunes dont 50% de filles et de leur assurer une formation agro-sylvo-pastorale favorisant leur insertion professionnelle ou leur accès à l'enseignement technique au moyen des passerelles.

La mise en œuvre de ce programme vise à offrir à l'État un modèle éducatif innovant qui rompt avec les pratiques obsolètes. Pour ce faire, le programme s'articule sur une démarche triptyque Éducation de base-formation professionnelle-insertion socioéconomique. La SNDENF s'aligne sur cette nouvelle vision qu'elle soutiendra à travers des actions multiformes variées en vue de renforcer sa visibilité et d'accélérer le processus de sa généralisation.

- **Les points de rupture**

La stratégie de développement de l'éducation non formelle s'affiche comme un modèle innovant d'impulsion de l'ENF. Elle s'inscrit dans une dynamique de rupture avec les pratiques obsolètes de gouvernance de l'éducation non formelle dans l'optique de donner un souffle nouveau aux différents domaines de renforcement des capacités des acteurs et des cibles visées. C'est pourquoi, la Stratégie prendra appui sur :

- **Les nouvelles démarches de promotion du continuum « Education -Formation-Emploi :** celles-ci contribueront efficacement à la prospérité des ménages, l'accélération de la croissance économique, la restauration des bases écologiques pour le développement durable, la consolidation des acquis sociaux et de l'État de droit ;
- **La réforme des formations techniques spécifiques :** elle permettra de disposer d'une offre de formation diversifiée, articulée sur la demande réelle et dotée de ressources adéquates pour le perfectionnement des alphabétisés mais également de promouvoir la formation qualifiante ;
- **La décentralisation :** le Code général des collectivités confère aux communes et aux régions les prérogatives de la maîtrise d'ouvrage dans une perspective de responsabilisation accrue des communautés pour qu'elles se prennent en charge en développent des initiatives d'autonomisation. L'ENF faisant partie des secteurs transférés aux communes, la SNDENF se conformera à cette disposition législative ; elle travaillera à accompagner le FONAENF dans le processus d'opérationnalisation du document cadre d'orientation de son appui aux collectivités et encouragera l'ensemble des acteurs à s'aligner sur la loi ;
- **Les besoins de transformation de la gouvernance globale de l'éducation non formelle :** cela suppose une réforme en profondeur des politiques d'éducation non formelle en interrogeant la stratégie du faire-faire et en explorant d'autres modalités de gestion susceptibles d'affirmer la participation communautaire et de pousser les acteurs à produire les résultats escomptés. Dans ce sens ,le MENAPLN initiera une large concertation avec les ministères et institutions partenaires, les services techniques déconcentrés, les collectivités territoriales, les associations et ONG, les organisations syndicales, les communautés de base ainsi que les bénéficiaires directs de l'ENF pour passer en revue, les forces et les faiblesses de la stratégie du faire-faire de même que les opportunités et menaces afin de définir et mettre en œuvre un nouveau plan de réforme de la gouvernance de l'ENF. Ce plan sera basé sur les principes de développement holistique et intégré de l'éducation tout en mettant en relief les spécificités de l'éducation non formelle sur lesquels se fondent des mécanismes innovants de sa traçabilité pour une plus grande visibilité des résultats atteints. Le cinquième forum national prévu dans le PAT 2021-2023 sera l'occasion de concrétiser cet idéal de changement attendu ;
- **La construction d'un partenariat interinstitutionnel favorisant la promotion de l'alphanétisation dans toutes les initiatives de développement :** il s'agira de : i) mener des actions pour inscrire l'alphanétisation comme axe transversal dans tous les projets et programmes des ministères afin d'accélérer l'éradication de l'analphabétisme au Burkina Faso ;ii) impulser des mécanismes de suivi multi-acteur permettant à tous les intervenants de participer à la diffusion des informations et à la mise

en réseau des bonnes pratiques en matière d'éducation non formelle; iii) mettre en synergie les efforts de mobilisation des ressources pour édifier les bases d'une alphabétisation fonctionnelle capable de stimuler durablement l'éclosion du potentiel socioculturel ainsi que les actifs des différents secteurs économiques (primaire, secondaire, tertiaire) ;

- **Le développement d'un partenariat stratégique avec le secteur privé:** l'objectif est de mettre davantage le secteur privé au cœur des financements et de l'expression des besoins d'alphabétisation/formation : cela nécessitera, d'une part, l'intensification de la communication auprès des associations professionnelles, des entreprises et des faîtières, et d'une part, l'organisation de rencontres diverses sous forme de panels, de tables rondes, de sessions de revue et autres modalités de concertation pour traiter des problématiques pendantes de l'ENF ainsi que des enjeux et impacts de l'offre sur l'amélioration des conditions de vie et de travail des bénéficiaires.

II.2 LA VISION

La stratégie nationale de développement de l'éducation non formelle 2021-2025 fonde sa légitimité sur les référentiels nationaux perçevant l'ENF comme un ensemble homogène et organisé de modalités d'enseignement-apprentissage intégrées à la vision du PSEF 2017-2030 qui est celle d'« **un système éducatif démocratique, performant, inclusif et ouvert sur le monde, développant les compétences et l'expertise nécessaires et suffisantes pour le développement socioéconomique du Burkina Faso** ».

La SNDENF cherche par conséquent à bâtir des sociétés de droit où toutes les strates sociales, conscientes de leurs responsabilités historiques, coopèrent à l'affermissement de l'équilibre communautaire et au développement durable.

Sur cette base, la Stratégie se dote d'une vision qui fédère toutes les énergies ainsi que les potentiels de transformation structurelle existants afin qu'« *à l'horizon 2025, les populations bénéficient d'une offre d'éducation non formelle de qualité répondant aux exigences de l'économie et à l'expression de la citoyenneté* ».

Une offre d'éducation non formelle de qualité se traduit par des apprenants inscrits dans les centres d'ENF qui parviennent à rédiger des correspondances, des procès-verbaux et comptes rendus de réunion, qui peuvent prendre des notes, remplir des formulaires, des chèques, etc. Au titre des exigences de l'économie, les alphabétisés ayant bénéficié de formation technique spécifique améliorent leurs rendements agricoles, intensifient la production animale, protègent l'environnement, modernisent l'artisanat, améliorent leur santé. En termes de gestion, les formés tiennent une comptabilité efficace, fructifient leurs commerces, rentabilisent leurs unités économiques, pratiquent mieux les règles d'épargne et de crédit.

Concernant l'expression de la citoyenneté, les alphabétisés peuvent devenir aisément des animateurs et superviseurs ou occuper des postes de responsabilité au sein des collectivités, associations et groupements, participent au processus de la décentralisation, soutiennent la démocratie, valorisent les droits humains, contribuent à la promotion des valeurs sociales et à la culture de la paix.

II.3 Les principes directeurs

Les principes directeurs ci-après indiquent les orientations clés de la stratégie nationale de développement de l'éducation non formelle : (i) le faire faire, (ii) la subsidiarité et le partenariat, (iii) la professionnalisation de l'ENF² à tous les niveaux, iv) la vision holistique, intégrée et multisectorielle du système éducatif avec des possibilités de passerelles et des cycles terminaux effectifs, (v) la gouvernance démocratique du système éducatif basée sur les principes de la décentralisation, la déconcentration et la participation communautaire, (vi) l'équité/genre et la réduction des inégalités, (vii) la Gestion Axée sur les Résultats, (viii) la participation et l'appropriation, (ix) la mutualisation des

ressources et (x) la responsabilité sociale des acteurs (protection de l'environnement, hygiène, redevabilité, citoyenneté).

II.3.1 *Le faire-faire :*

Le faire-faire est une stratégie qui repose sur plusieurs caractéristiques régissant la gouvernance de l'ENF au Burkina Faso. Adoptée au Forum national sur l'alphabétisation de septembre 1999, il se définit comme une stratégie permettant à l'ensemble des acteurs de l'éducation non formelle (État, collectivités territoriales, partenaires techniques et financiers, secteur privé, opérateurs/trices, communautés, etc.) de se doter d'une clé de répartition fonctionnelle des rôles dans l'exécution des programmes d'alphabétisation. Cela se traduit par la responsabilisation de la société civile dans la mise en œuvre des programmes de formation sur le terrain.

Le montage institutionnel est basé sur la stratégie qui consiste à faire jouer à chaque partenaire le rôle qui est le sien et où il y a un avantage comparatif certain selon **le principe de « chacun là où il excelle »**. Ce montage répond aux caractéristiques suivantes reconnues comme essentielles par tous les acteurs :

- séparation entre d'une part, les fonctions d'orientation, de suivi et d'évaluation des programmes qui relèvent du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales et, d'autre part, les fonctions d'exécution des programmes d'alphabétisation par les opérateurs/trices ;
- contractualisation des missions d'alphabétisation exécutées par les opérateurs/trices sur des fonds publics ou privés mis à leur disposition ;
- égalité d'accès au fonds pour tous les opérateurs dont les propositions de projets répondent à un ensemble de critères d'éligibilité reconnus comme justifiés par tous les partenaires ;
- impartialité et transparence du dispositif d'allocation des fonds ;
- rapidité du paiement des prestations aux opérateurs qui, pour l'essentiel, ne disposent pas de fonds propres et ont une trésorerie réduite.

II.3.2 *La subsidiarité et le partenariat*

Le principe de subsidiarité veut que les niveaux inférieurs exercent les compétences et les pouvoirs qu'ils peuvent correctement et mieux exécuter que les niveaux supérieurs. Appliqué au domaine de l'éducation non formelle, ce principe confère aux collectivités locales les prérogatives de la maîtrise d'ouvrage et aux opérateurs celles de maîtres d'œuvre. Sa mise en œuvre requiert une distribution fonctionnelle des rôles et la mise en place d'un dispositif partenarial permettant à l'ensemble des acteurs impliqués de travailler en synergie afin de produire les résultats escomptés.

II.3.3 *La professionnalisation de l'ENF à tous les niveaux*

Ce principe devra conduire à l'atteinte de résultats concrets dans la contractualisation avec les acteurs notamment les opérateurs, les structures promotrices des innovations, les services publics et divers prestataires du secteur privé tels que les éditeurs, les imprimeries, les cabinets et sociétés d'études. L'application de ce principe permettra de s'assurer que les opérateurs financés sont à même de fournir des services de qualité et que les administrations publique et décentralisée en font autant.

En lien avec l'insertion socioéconomique, on va du postulat que le développement des compétences techniques et professionnelles améliore l'employabilité des jeunes. Il faut par conséquent œuvrer à l'émergence d'un système éducatif triptyque qui établit des liens systémiques entre les processus d'acquisition des compétences de base, la formation professionnelle et l'insertion socioéconomique des bénéficiaires. La stratégie nationale de développement de l'éducation non formelle s'emploiera à matérialiser ce continuum de manière à lutter plus efficacement contre la pauvreté et à susciter la demande en ENF.

II.3.4 La vision holistique, intégrée et multisectorielle du système éducatif

Pour relever les défis d'aujourd'hui tout en préparant un avenir viable, la mise en œuvre de cette stratégie est guidée par une vision holistique de tout le système. Il s'agira d'organiser et de gérer sous un même leadership des niveaux d'enseignement et de concilier des intérêts parfois contradictoires des acteurs, pour une éducation de qualité pour tous.

Cette vision holistique intègre à la fois une éducation de base, une préprofessionnalisation ainsi que le développement d'une formation professionnelle pour les adolescent-e-s désireux de trouver rapidement une activité professionnelle. Cela se fera en lien avec les textes instituant les possibilités d'accès réciproque des apprenants aux ordres d'enseignement formel et aux structures d'éducation non formelle avec des mesures d'accompagnement facilitant la coopération interscolaire.

II.3.5 La gouvernance démocratique de l'ENF

Ce principe est basé sur les postulats de la décentralisation, la déconcentration et la participation communautaire dans une dynamique partenariale favorisant l'éducation inclusive, égalitaire et équitable. La SNDENF s'attache à ce principe qui offre au MENAPLN un atout supplémentaire pour poursuivre ses missions de définition des politiques d'ENF, de réduction des disparités et d'affermissement des mécanismes de contrôle, de veille, et de gestion concertée du domaine de l'éducation non formelle.

II.3.6 L'équité/Genre dans l'ENF

L'équité sera le fil conducteur dans la mise en œuvre de la SNDENF pour assurer la prise en compte du genre et des spécificités régionales. Elle est fondée sur la reconnaissance du fait que tous les apprenants doivent pouvoir jouir de leurs droits, sans distinction aucune de sexe, de religion, de langue, d'opinion politique ou de position économique, de handicaps physiques, de nationalité, d'origine sociale et ethnique, ou de toute autre situation discriminatoire susceptible d'être préjudiciable à l'épanouissement des populations.

L'application de ce principe donnera à tous, hommes et femmes, les mêmes chances et garantira un accès équitable et libre aux services d'ENF.

II.3.7 La Gestion axée sur les Résultats (GAR)

La GAR est une approche utilisée pour améliorer l'efficacité et les pratiques relatives à l'obligation de rendre compte en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques, en mettant l'accent sur l'atteinte de résultats préalables définis de façon réaliste.

En tant que principe directeur, l'approche GAR est basée sur six principes :

- **le Partenariat** : la GAR et le développement participatif sont deux approches complémentaires. Une acceptation conjointe des résultats assure une implication et un engagement des parties prenantes à effectuer une gestion axée sur les résultats.
- **la responsabilité** : la participation des partenaires constitue l'élément clé pour que chacun accepte sa responsabilité dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDENF. Les intervenants acceptent d'autant mieux cette responsabilité qu'ils se sentent investis d'un pouvoir de gestion et de décision.
- **la transparence** : il est jugé nécessaire d'accroître la transparence des rapports sur les résultats. Il importe de définir clairement les résultats et les indicateurs correspondants, de façon à ce que les résultats soient « facilement mesurables ». La mise en place d'un cadre de mesure du rendement basé sur une telle prémissse permettra de générer des données qui serviront à la préparation de rapports mieux documentés, ce qui améliorera la prise de décision.

- **la simplicité** : l'approche GAR doit être comprise, appropriée et appliquée. Une grande complexité du système de collecte de données et de mesure du rendement est le plus gros obstacle à l'application efficace de la GAR. Il est préférable de limiter le nombre d'indicateurs pour mesurer et suivre les résultats.
- **l'apprentissage continu** : la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l'éducation non formelle et des plans opérationnels doit suivre un processus itératif d'apprentissage et de perfectionnement graduels.
- **l'application étendue** : étendre la GAR à tout un ensemble de partenaires susceptibles d'être influencés est nécessaire pour diversifier les approches d'alphanumerisation/formation dans un contexte multilingue. Les plans d'action annuels, les requêtes des opérateurs, le suivi évaluation seront conçus à partir d'un cadre de résultats.

La mise en place de la SNDENF selon les principes de la GAR vise à atteindre les résultats définis (effets) avec la précision des différentes responsabilités selon les séquences et suivant les acteurs engagés. Dans ce cadre, chaque acteur est solidairement tenu à l'obligation de résultats découlant des activités ou du processus dont il aura la responsabilité.

II.3.8 La participation et l'appropriation

La participation demeure un aspect fondamental pour l'appropriation et la mise en œuvre de la SNDENF. Dans ce sens, toutes les activités assurent et promeuvent le droit à la participation des adolescents, des jeunes et des adultes pour le plein exercice de leur citoyenneté. Ce principe porte l'ambition d'un développement social : garantir la participation des apprenants permet de mieux satisfaire la demande en éducation non formelle, mais aussi d'accélérer l'appropriation des services d'ENF.

II.3.9 La mutualisation des ressources

La mutualisation procède de la volonté des parties prenantes d'unir leurs efforts pour être plus efficaces, plus efficientes et plus économies dans la réalisation des objectifs partagés. Elle contribue à l'amélioration de l'accès et forge une culture de collaboration susceptible de consolider le partenariat. La mutualisation des ressources, qu'elles soient humaines, financières ou matérielles est motivée par un ensemble de mesures garantissant des avantages comparatifs acceptés par tous.

II.3.10 La responsabilité sociale des acteurs (protection de l'environnement, hygiène, redevabilité, citoyenneté, etc.)

La responsabilité sociale reposera sur l'engagement des communautés et des différentes strates socioprofessionnelles à prendre soin de leur cadre de vie et à développer des initiatives de protection des bases écologiques en vue du développement durable et l'épanouissement socioéconomique des générations à venir. La stratégie s'appliquera à fournir les moyens de mise en synergie des savoirs professionnels pour induire des transformations structurelles prenant en compte les impératifs d'assainissement de l'environnement, d'application des règles d'hygiène et d'alimentation équilibrée, de valorisation des vertus communautaires propices à la cohésion sociale et la paix. La redevabilité sera au cœur de la gouvernance de l'éducation non formelle de sorte que chaque échelon de responsabilité rende compte selon le principe de subsidiarité. Cela implique le développement d'une culture citoyenne préservatrice des droits à l'existence et promotrice de l'éducation civique dans un contexte de renouveau démocratique porteur des valeurs de la participation communautaire arrimées aux postulats de la décentralisation.

II.4 Les orientations stratégiques

II.4.1 L'objectif global et l'impact attendu

L'objectif global de la Stratégie nationale de développement de l'éducation non formelle est de promouvoir une éducation non formelle de qualité et inclusive grâce à des modalités d'intervention permettant l'acquisition des connaissances et des compétences de base tout en offrant des opportunités pour la formation professionnelle et le réinvestissement des acquis dans les activités socioéconomiques.

Les impacts attendus :

Les impacts attendus de la SNDENF sont : (i) les adolescents non scolarisés ou précocement déscolarisés sont alphabétisés, formés et installés, (ii) les jeunes et adultes sont alphabétisés et ont bénéficié de formations techniques spécifiques et (iii) la population alphabétisée s'est accrue.

Les indicateurs retenus pour la mesure de l'atteinte des impacts sont :

- ✓ la contribution de l'ENF au taux d'alphabétisation passe de 3,6% en 2018 à 14,2% en 2025 ;
- ✓ la proportion des adolescents hors école et hors ENF alphabétisés, formés et installés passe de 0,18 % en 2020 à 8 % en 2025 ;
- ✓ la proportion des jeunes et adultes alphabétisés ayant bénéficié de formations techniques spécifiques passe de 30,65 % en 2019 à 75 % en 2025.

II.4.2 Axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus

L'analyse diagnostique a permis d'identifier les grands défis à relever qui ont conduit à la formulation de trois axes stratégiques. Ce sont : (i) axe stratégique 1 : accès à l'éducation non formelle (ENF), (ii) axe stratégique 2 : qualité de l'ENF et (iii) axe stratégique 3 : pilotage de l'ENF.

II.4.2.1 Axe stratégique 1 : Développement de l'accès à l'éducation non formelle (ENF)

Cet axe vise à développer des offres éducatives de qualité répondant aux besoins des apprenants (tes) avec des débouchés et des passerelles allant de l'éducation formelle à l'éducation non formelle et inversement. Il s'agira d'élargir les bases d'accès à un système d'apprentissage et de formation de qualité permettant d'améliorer les indicateurs de la croissance économique et du développement social. La majorité des bénéficiaires développeront ainsi des compétences les rendant plus aptes à comprendre leur environnement, à résoudre des problèmes complexes et à contribuer à la promotion de la solidarité et de la cohésion nationale.

Cette finalité globale se décline en deux (02) Objectifs Stratégiques (OS) qui sont : (i) **OS 1.1** : (i) accroître l'offre d'éducation non formelle et (ii) **OS 1.2** : susciter la demande en éducation non formelle.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1 : Accroître l'offre d'éducation non formelle

Pour l'OS 1.1, deux effets attendus (EA) sont définis : (i) **EA 1.1.1** : les capacités d'accueil se sont accrues et (ii) **EA 1.1.2** : les effectifs des apprenants se sont accrus.

EA 1.1.1 : les capacités d'accueil se sont accrues

L'indicateur retenu pour la mesure de l'atteinte de cet effet attendu est : le nombre d'infrastructures pour adolescents est passé de 187 en 2020 à 437 en 2025 et pour les jeunes et adultes de 901 en 2020 à 1 001 en 2025.

L'atteinte de l'effet attendu passe par le développement et la gestion des infrastructures de l'ENF, la mutualisation des ressources et l'offre d'animateurs et de formateurs.

EA 1.1.2 : les effectifs des apprenants se sont accrus

Les indicateurs retenus pour la mesure de l'atteinte de cet effet attendu sont : le nombre d'apprenants adolescents inscrits est passé de 13 647 en 2020 à 21 709 en 2025, le nombre d'apprenants jeunes et adultes inscrits est passé de 81 350 en 2020 à 131 075 en 2025 et le nombre d'apprenants ayant passé par les passerelles est passé de 1 870 en 2020 à 3 011 en 2025.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont l'extension linguistique, la réduction des disparités et le développement des passerelles.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.2: accroître la demande en éducation non formelle.

Pour l'OS 1.2, il y a deux EA : (i) **EA 1.2.1** : la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'éducation non formelle est effective, (ii) **EA 1.2.2** : la diversification des offres en ENF est une réalité.

EA 1.2.1 : la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'éducation non formelle est effective

Pour la mesure de l'atteinte de cet effet attendu, l'indicateur retenu est le nombre de requêtes formulées qui passe de 473 en 2020 à 760 en 2025

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont le renforcement de la participation des communautés à la gestion des structures et la responsabilisation effective des communautés de base et des collectivités territoriales dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans et programmes d'ENF.

EA 1.2.2 :la diversification des offres en ENF est faite

L'indicateur de mesure de l'atteinte de cet effet est le nombre de formules/approches de formation qui passe de 11 en 2020 à 20 en 2025.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont la promotion de la recherche-action, la vulgarisation des formules éducatives innovantes validées et la validation d'autres formules/approches innovantes.

II.4.2.2 : Axe stratégique 2 : Amélioration de la qualité de l'éducation non formelle (ENF)

Cet axe vise à améliorer la qualité de l'ENF en actionnant sur l'efficacité interne et l'efficacité externe.

L'opérationnalisation de cet axe passe par la réalisation de deux objectifs stratégiques : (i) **OS2.1** : améliorer les connaissances et compétences de base et (ii) **OS 2.2** : développer les compétences professionnelles et entrepreneuriales des apprenants.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.1 : améliorer les connaissances et compétences de base

L'OS 2.1 est soutenu par six EA :(i) **EA 2.1.1** : Les compétences des acteurs sont renforcées(ii) **EA 2.1.2** : Les conditions d'apprentissages sont améliorées

EA 2.1.1 : les compétences des acteurs sont renforcées

Les indicateurs retenus pour la mesure de l'atteinte de cet effet attendu sont la proportion des adolescents déclarés alphabétisés passe de 95,42 % en 2020 à 98 % en 2025 et la proportion d'apprenants déclarés alphabétisés qui passe de 97 % en 2019 à 99 en 2025.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont la formation du personnel d'animation et d'encadrement, l'évaluation et la certification des acquis des apprentissages, le suivi et l'encadrement andragogique et pédagogique.

EA 2.1.2 : les conditions d'apprentissages sont améliorées

L'indicateur retenu pour la mesure de l'atteinte de cet effet attendu est le taux de déperdition qui passe de 3,5% en 2020 à 2 % en 2025 chez les adultes et de 13% en 2020 à 9% en 2025 chez les adolescents.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont la normalisation des programmes et des outils de formation en ENF, la production et l'acquisition de manuels et matériel d'apprentissage et la promotion d'un environnement lettré.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.2 : développer les compétences professionnelles et entrepreneuriales des apprenants.

L'OS 2.1 est soutenu par deux EA : (i) **EA 2.2.1:** l'insertion socioéconomique des apprenants est une garantie, (ii) **EA 2.2.2 :** le suivi/encadrement des sortants est fait.

EA 2.2.1: l'insertion socioéconomique des apprenants est une garantie

L'indicateur retenu pour la mesure de l'atteinte de cet effet attendu est la proportion d'adolescents et de jeunes formés et installés qui passe de 0,39 % en 2020 à 8 % en 2025.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont le développement des partenariats avec les structures de microfinances et les fonds nationaux et l'organisation des jeunes en réseaux en vue d'accroître leurs capacités de gestion des entreprises.

EA 2.2.2 : le suivi/encadrement des sortants est fait

L'indicateur retenu pour la mesure de l'atteinte de cet effet attendu est la proportion d'apprenants des FTS déclarés aptes qui passe de 98,8% en 2020 à 100 % en 2025.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont la mise en place d'un dispositif adéquat de suivi/encadrement et l'élaboration d'outils de suivi/encadrement des activités FTS.

II.4.2.3 : Axe stratégique 3 : Pilotage de l'ENF

Cet axe vise à améliorer la gouvernance au niveau de l'éducation non formelle, le renforcement des capacités et la mobilisation accrue des ressources.

Pour l'opérationnalisation de cet axe, les objectifs stratégiques suivants sont identifiés : (i) améliorer la gouvernance de l'ENF et (ii) renforcer les domaines de capacité de l'ENF.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.1 : améliorer la gouvernance de l'ENF

Deux EA composent l'OS 3.1, à savoir : (i) **EA 3.1.1 :** le dispositif de coordination de planification et suivi/évaluation s'est amélioré(ii) **EA 3.1.2 :** les capacités institutionnelles sont renforcées

EA 3.1.1 : le dispositif de coordination de planification et suivi/évaluation s'est amélioré

L'indicateur retenu pour la mesure de l'atteinte de cet effet attendu est le taux de réalisation des activités qui passe de 64,75 % en 2020 à 98 % en 2025.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont le renforcement du pilotage et de la coordination des activités et le renforcement de la planification et du suivi/évaluation des activités.

EA 3.1.2 : les capacités institutionnelles sont renforcées

Les indicateurs retenus pour la mesure de l'atteinte de cet effet attendu sont la proportion des acteurs impliqués dans le dispositif de suivi et d'évaluation de l'ENF formés qui passe de 16,31 % en 2020 à 50 % en 2025 et le taux de couverture médiatique passant de 20 % en 2020 à 50 en 2025.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont le renforcement des capacités de planification et de gestion des structures en charge de l'ENF et l'amélioration de la communication et du système d'information.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.2 : Renforcer les domaines de capacité de l'ENF

Deux EA sont formulés pour l'OS 3.2 : (i) **EA 3.2.1** : les ressources humaines sont rationnellement gérées, (ii) **EA 3.2.2** : les ressources financières et matérielles sont rationnellement gérées.

EA 3.2.1 : les ressources humaines sont rationnellement gérées.

L'indicateur retenu pour la mesure de l'atteinte de cet effet attendu est le taux de couverture des besoins en personnel qui passe de 47 % en 2020 à 75 % en 2025.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont la mise en place d'un système d'information et de gestion des personnels des structures déconcentrées et opératrices en ENF.

EA 3.2.2 : les ressources financières et matérielles sont rationnellement gérées.

L'indicateur retenu pour la mesure de l'atteinte de cet effet attendu est le taux d'exécution financière des activités d'ENF qui passe de 95,68 en 2020 à 98 % en 2025.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont l'anticipation dans le déblocage des ressources financières, le suivi de la mise en œuvre du mécanisme conjoint MENAPLN/Communes, le renforcement des capacités des acteurs communaux responsables du processus de mise en œuvre des compétences transférées aux collectivités.

PARTIE III : DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION

III.1 Dispositions de mise en œuvre

III.1.1 Instruments de mise en œuvre

- **Plan d'action triennal glissant :**

La stratégie nationale de développement de l'ENF 2021-2025 du MENAPLN sera mise en œuvre sur la base d'une programmation prenant en compte tous les acteurs concernés. Elle sera déclinée en plans d'actions triennaux glissants spécifiques. Les activités du plan d'action triennal seront prises en compte dans le plan de travail annuel (programmes d'activités et plan d'action) du ministère.

Au niveau local, les actions et activités de l'ENF programmées dans la stratégie seront inscrites dans les Plans régionaux de Développement (PRD) et les Plans communaux de Développement (PCD) en cohérence avec les compétences transférées.

- **Plan de communication :**

La stratégie nationale de développement de l'ENF **2021-2025** du MENAPLN ne pourra atteindre ses objectifs que si elle est partagée par l'ensemble des acteurs chargés de sa mise en œuvre. Pour ce faire, la communication est nécessaire car c'est un des facteurs de succès dans le pilotage de l'ENF. Elle portera sur des actions de plaidoyer et de visibilité à travers une communication de masse, axée sur l'utilisation des langues nationales et des TIC. Elle s'adressera aux communautés de base, aux différents acteurs et partenaires du niveau central, déconcentré et aux collectivités territoriales en vue de leur adhésion et de leur implication.

III.1.2 Les acteurs de mise en œuvre

La mise en œuvre de la stratégie de développement de l'ENF 2021-2025 du MENAPLN se fera à travers les acteurs du niveau central, déconcentré et décentralisé.

Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie sont : l'État, les communautés de base, les ONG et Associations de Développement ainsi que les partenaires techniques et financiers.

Ainsi la mise en œuvre réussie de la stratégie nécessite une mobilisation effective de toutes les catégories d'acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation en général, et de l'éducation non formelle en particulier.

- **Les acteurs Étatiques**

Au niveau du MENAPLN, les structures impliquées sont celles qui ont dans leurs missions, des attributions qui rentrent dans le cadre de l'ENF. Ce sont : le SP-PDSEB, le SP-PNLEC, le ST-ESU, la Direction générale de l'éducation non formelle (DGENF) ; la DGESS, la DGEFTP, la DGEC, la DGREIP à travers la DRENF, les Directions régionales et provinciales en charge de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle.

Les autres acteurs étatiques : L'ENF est également prise en charge par les départements ministériels et structures suivants : (i) le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation (MESRSI) chargé entre autres de la formation du personnel d'encadrement en ENF, de la recherche action, de la recherche développement, (ii) le Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (MJPEE) chargé entre autres de l'éducation, de la jeunesse en dehors du cadre scolaire ; (ii) le Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement (MINEFID) chargé de la mobilisation des ressources, de la production des données statistiques ; (iii) le Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'action humanitaire (MFSNFAH); (iv) le Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale (MATDC) avec les collectivités territoriales auxquelles des compétences en matière d'éducation non formelle ont été transférées; (v) le Ministère de la défense nationale et des anciens combattants, (vi) le Ministère de

l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles, (vii) le Ministère des ressources animales et halieutiques (viii) le Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique.

En ce qui concerne l'État, son rôle consiste à mobiliser les ressources humaines, financières, matérielles et techniques nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie. Il assure la coordination des actions.

- **Les acteurs non Étatiques**

Le FONAENF est une structure associative d'utilité publique dont la mission principale est la mobilisation et l'intermédiation financière dans la promotion de l'ENF.

➤ Les collectivités territoriales : Les collectivités territoriales à travers l'Association des Municipalités du Burkina (AMBF) et l'Association des Régions du Burkina Faso (ARBF), sont bénéficiaires et actrices de la mise en œuvre de la stratégie.

Au terme des articles 95 et 96 du nouveau Code général des Collectivités territoriales, (i) la Région est compétente pour la prise en charge avec l'appui de l'État de la promotion de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation, et (ii) la Commune est compétente pour la prise en charge avec l'appui de l'État du développement de la formation professionnelle et de l'alphabétisation.

Avec le transfert consacré par le Décret N°2014-931 du 10 octobre 2014 portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'État aux communes dans le domaine de l'éducation, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation, le développement de l'alphabétisation est donc bien aujourd'hui du ressort des Collectivités territoriales, qui s'approprieront avec l'aide de l'État des outils de planification du développement de l'éducation, telle la carte éducative en général et la carte de l'ENF en particulier.

➤ Les opérateurs et les promoteurs d'ENF : ils sont chargés entre autres de la mobilisation des communautés de base, des collectivités rurales, des organisations paysannes, des entreprises privées ; des actions d'alphabétisation et des formations techniques sur le terrain ; de la promotion des programmes auprès des bénéficiaires potentiels.

➤ Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) : ils sont issus de la coopération bilatérale et/ou multilatérale, des ONG/AD, participent au dialogue politique avec le gouvernement, à la concertation avec les différents acteurs, au financement de l'Éducation et la Formation.

➤ Le secteur privé : il participe à la formulation des politiques et stratégies éducatives en faveur des travailleurs et des populations urbaines et rurales, à la création et à la gestion des cadres de concertations dans l'optique de valoriser les démarches de mise en convergence des actions de formation.

➤ Les communautés de base : elles participent à la mise en œuvre des activités d'éducation-formation, au suivi-contrôle des actions sur le terrain, au financement des programmes en nature et/ou espèce.

III.1.3 Le cadre organisationnel

➤ **Les organes**

Au plan organisationnel et institutionnel, le secteur de planification « éducation et formation », défini par le PNDES, dans lequel se trouve l'ENF est sous la tutelle de trois ministères à savoir : le Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN), le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation (MESRSI) et le Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (MJPEE).

Aux termes du décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement, le MENAPLN « assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du

Gouvernement en matière d'éducation préscolaire, d'enseignements primaire et secondaire, d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP), d'éducation non formelle et de promotion des langues nationales ».

Par conséquent le MENAPLN assure la tutelle de la SNDENF et met en place chaque fois que de besoin des mécanismes de collaboration avec l'ensemble des parties prenantes. D'ores et déjà, les organes et instances existants seront mis à profit pour assurer la gouvernance efficace de la stratégie.

Le cadre organisationnel est régi par les termes du décret n°2019-0344/PRES/PM/MENAPLN du 24 avril 2019 portant organisation du MENAPLN. Au niveau central, des secrétariats permanents et des directions générales ont été érigés pour améliorer le pilotage de l'ENF. Les secrétariats permanents sont : i) le Secrétariat permanent du programme de développement stratégique de l'éducation de base (SP PDSEB) ; ii) le Secrétariat permanent de la stratégie de scolarisation accélérée/Passerelles (SP SSA/P) ; iii) le Secrétariat permanent de la promotion des langues nationales et de l'éducation à la citoyenneté (SP PLNEC). La Direction générale de l'éducation non formelle (DGENF) qui comprend deux directions techniques : la Direction de l'alphanumerisation et de la formation des adultes pour le développement (DAFAD) et la Direction de l'éducation non formelle des adolescents (DENFA). La DGENF a pour mission la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'alphanumerisation et d'éducation non formelle. A ce titre, elle est chargée de « consolider, rendre efficace la stratégie du faire faire et de veiller à sa mise en œuvre ».

➤ **Les instances :**

Les instances de mise en œuvre de la stratégie sont conformes à celles du PDSEB. Ces instances sont:

- le cadre sectoriel de dialogue pour l'éducation et la formation (CSD-EF) et ses interfaces ;
- le Cadre partenarial;
- les missions conjointes de suivi (missions de terrain, ateliers techniques et réunion des décideurs pour la signature d'un aide-mémoire);
- le groupe thématique développement de l'ENF au niveau central;
- le cadre régional de dialogue ;
- le cadre de concertation provincial;
- le cadre communal de dialogue.

III.2 Le suivi et l'évaluation

III.2.1 Le mécanisme de suivi et d'évaluation

Le mécanisme de suivi et d'évaluation définira les rôles des différents acteurs de la mise en œuvre de la stratégie de l'ENF. En outre, il comportera une évaluation à mi-parcours en 2023 et une évaluation finale en 2025. Le suivi / évaluation se feront à partir des outils conçus à cet effet.

III.2.2 Le rôle du suivi et de l'évaluation

Le suivi a pour rôle ou fonction d'aider à la décision, d'apporter un appui-conseil aux acteurs de mise en œuvre, de servir d'observatoire de l'évolution du secteur et d'auxiliaire de planification.

Quant à l'évaluation, elle permet de s'assurer en permanence de l'efficacité des actions entreprises aux plans administratif, financier, socioéconomique et pédagogique. Les connaissances et leçons issues de l'expérience des évaluations constitueront des bases pour réorienter la stratégie. Ainsi, elle est un outil de planification et d'aide à la décision.

III.2.3 Les outils de suivi et d'évaluation

Afin d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l'ENF, un cadre logique et un cadre de mesure de performance seront conçus.

Ces outils permettront de collecter les données pour l'élaboration des rapports trimestriels d'activités et des rapports semestriels et annuels de performance.

III.2.4 Les audits

La réussite de la stratégie à travers la mise en œuvre des plans d'action triennaux glissants dépendra en grande partie de sa bonne gestion administrative et financière. En tant qu'outil d'investigation et d'appui-conseil, il permettra à la stratégie d'améliorer régulièrement ses performances. L'audit sera donc externe et sera conduit chaque année pendant toute la durée de vie du document de stratégie par un cabinet qui sera recruté selon les procédures en vigueur. Les rapports d'audit annuels seront régulièrement soumis aux ministères de tutelle technique et financière ainsi qu'aux PTF.

III.3 Les mécanismes de financement

III.3.1 L'approche globale

La mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l'ENF sera assurée par le budget de l'État, les collectivités territoriales et les partenaires techniques et financiers. Une planification budgétaire pluriannuelle glissante permettra de mettre en évidence les besoins pour la mise en œuvre de la stratégie. Des mécanismes de pérennisation du financement de la stratégie sur des ressources internes seront également adoptés.

III.3.2 Les modalités de financement

III.3.2.1 Les modalités de contribution de l'État

En plus de sa participation au financement global des actions de l'accès et de la qualité de l'éducation dans le plan d'actions annuel du MENAPLN, certaines charges de la stratégie seront prises d'office en compte dans le budget de l'État. Il s'agit notamment :

- des dépenses de fonctionnement : dans cette rubrique sont incluses (i) les charges de fonctionnement du comité de revue et de l'unité de gestion du programme budgétaire auquel est rattachée la SNDENF qui sont les instances ou organes piliers de sa mise en œuvre; (ii) les frais d'organisation des rencontres annuelles de planification, (iii) les frais des sessions d'analyse et d'adoption des rapports de suivi (semestriels), des rapports d'évaluation annuels, des rapports d'évaluation à mi-parcours et des rapports d'évaluation finale ;
- des dépenses d'investissement qui concernent les charges liées aux formations, à la contribution de réalisation des infrastructures d'éducation non formelle ;
- des dépenses du personnel qui permettront de servir les indemnités octroyées aux membres de l'Unité de gestion.

Le ministère en charge de l'éducation en étroite collaboration avec celui des finances veillera à l'inscription effective de la contribution de l'État dans le budget de la Stratégie.

III.3.2.2 Les modalités de contribution des partenaires techniques et financiers (PTF)

La synergie d'actions sera recherchée dans la contribution des partenaires techniques et financiers. L'État veillera à créer les conditions nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Cette synergie se construira autour du Ministère en charge des finances qui dispose à travers la Direction générale de la coopération (DGCOOP) d'une assise et d'une expérience en matière de mobilisation de ressources financières avec les PTF. Ainsi, la Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) du MENAPLN collaborera avec la DGCOOP en vue de mettre en place, un dispositif sous forme de requêtes et de mécanismes de plaidoyer permettant la mobilisation de tous les apports financiers des PTF destinés à la mise en œuvre des actions du programme.

PARTIE IV : ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

Il existe un certain nombre de risques qui peuvent compromettre l'atteinte des objectifs de la SNDENF. Les plus probables sont de deux ordres : i) les risques d'origine naturelle et humaine et ii) les risques institutionnels et sociaux.

IV.1Les risques d'origine naturelle et humaine

- La crise sanitaire (La pandémie de la Covid-19)**

La pandémie de la Covid-19 est un obstacle majeur au développement de l'ENF. Assurer le strict respect des gestes barrières dans l'espace éducatif constitue une des mesures d'atténuation.

- L'insécurité et les conflits intercommunautaires**

Le Burkina Faso est sous la menace des conflits communautaires et des mouvements terroristes dont les activités criminelles anihilent les efforts des acteurs de l'éducation. Ils sapent aussi la confiance des investisseurs et compromettent les interventions dans certaines zones du pays, toutes choses susceptibles de porter atteinte à la mise en œuvre de la stratégie. Pour remédier à cette situation, il est nécessaire de mettre en confiance les populations bénéficiaires, les acteurs de l'ENF ainsi que les partenaires techniques et financiers par le renforcement de la sécurité dans les zones à risque et la gestion efficace des conflits communautaires.

- Les Aléas climatiques**

Le changement climatique modifie les bases écologiques avec pour corollaire les inondations, les canicules, la sécheresse, etc. Ces phénomènes dus à des causes naturelles et humaines menacent davantage les pays sahéliens et le Burkina Faso n'est pas en reste. Or, si ces catastrophes ne sont pas maîtrisées par des actions d'urgence, le tissu socioéconomique du pays portera les stigmates de la pauvreté et affaiblira considérablement ses capacités d'investissement dans les différents secteurs de développement y compris celui de l'éducation et de la formation. Cette situation pourrait hypothéquer le financement des activités, réduire les possibilités de mobilisation des ressources humaines pour réaliser les projets éducatifs prévus. Pour faire face à cette éventualité, il importe de mettre en place un système d'alerte sur les problèmes se préparant à l'horizon et anticiper sur les mesures à prendre.

IV.2Les risques institutionnels et sociaux

- La faible adhésion des acteurs**

La faible ou la non adhésion des acteurs pourrait compromettre les chances de réussite de la mise en œuvre de la stratégie. Par conséquent, il est indispensable d'impliquer effectivement l'ensemble des acteurs de l'ENF afin d'obtenir leur engagement et la synergie d'action à tous les niveaux. Comme mesures d'atténuation à ce risque, des campagnes de communications, des rencontres d'échanges seront organisées.

- Les mouvements sociaux**

Les multiples revendications des différentes couches socioprofessionnelles pourraient freiner la réussite de la stratégie. En vue d'apaiser le front social, il est nécessaire de renforcer le dialogue social.

- Le manque de visibilité institutionnelle**

L'instabilité institutionnelle pourrait ralentir ou stopper la mise en œuvre de la SNDENF. Les bouleversements institutionnels influencent l'organisation et le fonctionnement des structures. La réussite de la stratégie sera tributaire de la stabilité institutionnelle du département. Pour ce faire, des actions seront entreprises pour stabiliser la mémoire de la stratégie afin de garantir la continuité des actions quels que soient les changements institutionnels, et négocier avec les partenaires financiers sur la possibilité d'organiser une revue programmatique de la SNDENF.

Un tableau joint en annexe indique le niveau et les mesures d'atténuation des risques

CONCLUSION

La stratégie nationale de développement de l'éducation non formelle s'inscrit dans les prérogatives du Gouvernement qui veut apporter aux populations une offre d'éducation non formelle répondant à leurs besoins et orientée vers le développement économique et social du Burkina Faso. Elle se définit comme un cadre fédérateur des initiatives en matière d'alphanumerisation et de formation avec pour objectif global de promouvoir une éducation non formelle de qualité et inclusive grâce à des modalités d'intervention permettant l'acquisition des connaissances et des compétences de base tout en offrant des opportunités pour la formation professionnelle et le réinvestissement des acquis dans les activités socioéconomiques.

La Stratégie propose une plateforme programmatique qui laisse entrevoir un appel à l'engagement de tous pour atteindre les résultats escomptés dans une dynamique collaborative fortement ancrée sur le socle des valeurs de coopération, de concertation, de mutualisation des ressources et de redevabilité.

Un dispositif de contrôle sera mis en place en complément de l'existant afin de suivre l'évolution des programmes opérationnels, d'évaluer et de certifier les apprentissages, de mener des activités de bilan et de capitalisation des acquis permettant de promouvoir les meilleures pratiques et de les mettre en réseau pour stimuler les engagements communautaires ainsi que l'accompagnement des partenaires en faveur de l'ENF.

Des ressources humaines qualifiées seront mobilisées à cet effet, formées et mises à la disposition des services et des structures opératrices remplissant les conditions d'éligibilité édictées dans le cadre de la stratégie du faire-faire et de la gouvernance décentralisée de l'ENF. De même, les moyens seront mobilisés dans les règles de l'efficience et de l'adéquation de sorte que les populations soient bien formées pour impulser le développement local porteur de croissance et de bien-être socioéconomique.

La stratégie s'affiche comme un cadre programmatique multi acteur inscrit dans une dynamique de rupture avec les pratiques désuètes en vue du renouveau dans tous les domaines de renforcement des capacités des acteurs et des cibles visées. Toutefois, sa mise en œuvre réussie sera tributaire de l'environnement socioéconomique, sécuritaire et sanitaire rassurant.

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau des risques et des mesures d'atténuation

Nature des risques	Risques	Niveau/risque	Mesures d'atténuation ou de contournement
Catastrophes d'origine naturelle et humaine	La crise sanitaire (La pandémie de la Covid-19)	Moyen	Respecter les mesures de prévention de la maladie dans l'espace éducatif
	L'insécurité et les conflits intercommunautaires	Élevé	Mettre en confiance les populations bénéficiaires, les acteurs de l'ENF ainsi que les partenaires techniques et financiers par le renforcement de la sécurité dans les zones à risque. Développer la résilience des populations et promouvoir la cohésion sociale Développer l'éducation en situation d'urgence Prévenir et gérer efficacement les conflits communautaires
	Les Aléas climatiques	Moyen	Mettre en place un système d'alerte sur les problèmes se préparant à l'horizon et anticiper sur les mesures à prendre.
Risques institutionnels et sociaux	La faible adhésion des acteurs	Moyen	Organiser des campagnes de communications, des rencontres d'échanges.
	Les mouvements sociaux	Élevé	Maintenir et renforcer le dialogue social
	Le manque de visibilité institutionnelle	Moyen	Stabiliser la mémoire de la stratégie pour garantir la continuité des actions quels que soient les changements institutionnels Négocier avec les partenaires financiers sur la possibilité de report des activités planifiées

Annexe 2 : Cadre logique

Intitulé		STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION NON FORMELLE (SNDENF) 2021-2025					
Objectif Global		L'objectif global de la Stratégie nationale de développement de l'éducation non formelle est de promouvoir une éducation non formelle de qualité et inclusive grâce à des modalités d'intervention permettant l'acquisition des connaissances et des compétences de base tout en offrant des opportunités pour la formation professionnelle et le réinvestissement des acquis dans les activités socioéconomiques.					
Impacts attendus : Les impacts attendus de la SNDENF sont : (i) les adolescents non scolarisés ou précocement déscolarisés sont alphabétisés, formés et installés, (ii) les jeunes et adultes sont alphabétisés et ont bénéficié de formations techniques spécifiques et (iii) la population alphabétisée s'est accrue.		Indicateur	Responsable	Valeurs de référence 2020	Cibles finales 2025	Source de vérification	Hypothèses / Risques
		La contribution de l'ENF au taux d'alphabétisation	DGENF	3,6% (en 2018)	14,2%	Enquête multisectorielles continues	- Crise sanitaire - Insécurité et conflits intercommunautaires - Aléas climatiques - Faible adhésion des acteurs - Mouvements sociaux - Manque de visibilité institutionnelle
		La proportion des adolescents hors école et hors ENF alphabétisés, formés et installés	DGENF	0,18 %	8 %	Rapport annuel de performance	
		La proportion des jeunes et adultes alphabétisés ayant bénéficié de formations techniques spécifiques	DGENF	30,65 % (en 2019)	75 %	Rapport annuel de performance	
AXE 1 : Développement de l'accès à l'éducation non formelle							
Objectif stratégique 1.1 : Accroître l'offre d'éducation non formelle							
Effet attendu 1.1.1 : les capacités d'accueil se sont accrues							
Code	Indicateurs d'effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence (2020)	Cibles finales (2025)	Source de vérification	Hypothèses / Risques

1.1.1.1	Le nombre d'infrastructures pour adolescents	DGEES	DGENF	187	437	Annuaire statistique	<ul style="list-style-type: none"> - Crise sanitaire - Insécurité et conflits intercommunautaires - Aléas climatiques - Faible adhésion des acteurs - Mouvements sociaux - Manque de visibilité institutionnelle
1.1.1.2	Le nombre d'infrastructures pour jeunes et adultes	DGEES	DGENF	901	1 001	Annuaire statistique	

Effet attendu 1.1.2 : les effectifs des apprenants se sont accrus

Code	Indicateurs d'effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence (2020)	Cibles finales (2025)	Source de vérification	Hypothèses / Risques
1.1.2.1	Le nombre d'apprenants adolescents inscrits	DGEES	DGENF	13 647	21 709	Annuaire statistique	<ul style="list-style-type: none"> - Crise sanitaire - Insécurité et conflits intercommunautaires - Aléas climatiques - Faible adhésion des acteurs - Mouvements sociaux
1.1.2.2	Le nombre d'apprenants jeunes et adultes inscrits	DGEES	DGENF	81 350	131 075	Annuaire statistique	
1.1.2.3	Le nombre d'apprenants ayant passé par les passerelles	DGEES	DGENF	1 870	3 011	Annuaire statistique	

Objectif stratégique 1.2 : Accroître la demande en ENF

Effet attendu 1.2.1 : la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'éducation non formelle est effective

Code	Indicateurs d'effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence (2020)	Cibles finales (2025)	Source de vérification	Hypothèses / Risques
1.2.1.1	Le nombre de requêtes agréées	FONAENF	DGENF	473	760	Rapport technique et financier du FONAENF	<ul style="list-style-type: none"> - Crise sanitaire - Insécurité et conflits intercommunautaires

Effet attendu 1.2.2 : la diversification des offres en ENF est une réalité

Code	Indicateurs d'effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence (2020)	Cibles finales (2025)	Source de vérification	Hypothèses / Risques
1.2.1.2	Le nombre d'approches/formules validées	DGREIP	DGENF	11	20	Rapport annuel de performance	
AXE 2 : Amélioration de la qualité de l'éducation non formelle							
Objectif stratégique 2.1 : Améliorer les connaissances et compétences de base							
Effet attendu 2.1.1 : Les compétences des acteurs sont renforcées							
Code	Indicateurs d'effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence (2020)	Cibles finales (2025)	Source de vérification	Hypothèses / Risques
2.1.1.1	La proportion des adolescents déclarés alphabétisés	DGENF	DGESSION	95,42 %	98 %	Rapport annuel de performance	
2.1.1.2	La proportion des apprenants jeunes et adultes déclarés alphabétisés	DGENF	DGESSION	97 %	99 %	Rapport annuel de performance	
Effet attendu 2.1.2 : Les conditions d'apprentissages sont améliorées							
Code	Indicateurs d'effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence (2020)	Cibles finales (2025)	Source de vérification	Hypothèses / Risques
2.1.2.1	Le taux de déperdition chez les adolescents	DGESSION	DGENF	13%	9%	Annuaire statistique ENF	
2.1.2.2	Le taux de déperdition chez les adultes	DGESSION	DGENF	3,5%	2 %	Annuaire statistique ENF	
Objectif stratégique 2.2 : Développer les compétences professionnelles et entrepreneuriales des apprenants							
Effet attendu 2.2.1 : l'insertion socioéconomique des apprenants est une garantie							
Code	Indicateurs d'effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de	Cibles finales	Source de vérification	Hypothèses / Risques

				référence (2020)	(2025)		
2.2.1.1	La proportion d'adolescents et de jeunes formés et installés	DGENF		0,39 %	8 %	Rapport annuel de performance	
Effet attendu 2.2.2 : le suivi/encadrement des sortants est fait							
Code	Indicateurs d'effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence (2020)	Cibles finales (2025)	Source de vérification	Hypothèses / Risques
2.2.2.1	La proportion d'apprenants des FTS déclarés aptes	DGENF		98,8%	100 %	Rapport annuel de performance	
AXE 3 : Pilotage de l'ENF							
Objectif stratégique 3.1 : Améliorer la gouvernance de l'ENF							
Effet attendu 3.1.1 : le dispositif de coordination de planification et suivi/évaluation s'est amélioré							
Code	Indicateurs d'effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence (2020)	Cibles finales (2025)	Source de vérification	Hypothèses / Risques
3.1.1.1	Le taux de réalisation des activités	DGENF	DAF	64,75 %	98 %	Rapport annuel de performance	
Effet attendu 3.1.2 : les capacités institutionnelles sont renforcées							
Code	Indicateurs d'effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence (2020)	Cibles finales (2025)	Source de vérification	Hypothèses / Risques
3.1.2.1	La proportion des acteurs impliqués dans le dispositif de suivi et d'évaluation de l'ENF formés	DGENF		16,31 %	50 %	Rapport annuel de performance	
3.1.2.2	Le taux de couverture médiatique des activités d'ENF	DCPM	DGENF	20 %	50 %	Rapport d'activité de la DCPM/MENAPLN	

Objectif stratégique 3.2 : Renforcer les domaines de capacité de l'ENF							
Effet attendu 3.2.1 : les ressources humaines sont rationnellement gérées							
Code	Indicateurs d'effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence (2020)	Cibles finales (2025)	Source de vérification	Hypothèses / Risques
3.2.1.1	Le taux de couverture des besoins en personnel	FONAENF	DRH	47 %	75 %	Rapport annuel de performance	
Effet attendu 3.2.2 : les ressources financières et matérielles sont rationnellement gérées							
Code	Indicateurs d'effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence (2020)	Cibles finales (2025)	Source de vérification	Hypothèses / Risques
3.2.2.1	Le taux d'exécution financière des activités d'ENF	DGENF	DAF	95,68 %	98 %	Rapport annuel de performance	

Annexe 3 : Cadre de mesure de performance

Intitulé de la stratégie: STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION NON FORMELLE (SNDENF) 2021-2025															
AXE 1 : Développement de l'accès à l'éducation non formelle															
Objectif stratégique 1.1 : Accroître l'offre d'éducation non formelle															
Effet attendu 1.1.1 : les capacités d'accueil se sont accrues															
Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence (2020)	Cibles					Réalisations				Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025	
1.1.1.1	Le nombre d'infrastructures pour adolescents	Annuaire statistique	DGEES	187	273	287	337	387	437						
1.1.1.2	Le nombre d'infrastructures pour jeunes et adultes	Annuaire statistique	DGEES	901	921	941	961	981	1 001						
Effet attendu 1.1.2 : les effectifs des apprenants se sont accrues															
Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence (2020)	Cibles					Réalisations				Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025	
1.1.2.1	Le nombre d'apprenants adolescents inscrits	Annuaire statistique	DGEES	13 647	14 828	16 310	17 941	19 735	21 709						
1.1.2.2	Le nombre d'apprenants jeunes et adultes inscrits	Annuaire statistique	DGEES	81 350	89 485	98 433	108 326	119 159	131 075						
1.1.2.3	Le nombre d'apprenants ayant passé par les passerelles	Annuaire statistique	DGEES	1 870	2 057	2 262	2 489	2 737	3 011						
Objectif stratégique 1. 2 : Accroître la demande en ENF															
Effet attendu 1.2.1 : la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'éducation non formelle est effective															

Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence (2020)	Cibles					Réalisations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025	
1.2.1.1	Le nombre de requêtes agréées	Rapport technique et financier du FONAENF	FONAENF	473	520	572	629	691	760						
Effet attendu 1.2.2 : la diversification des offres en ENF est une réalité															
Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence (2020)	Cibles					Réalisations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025	
1.2.1.2	Le nombre d'approches/formules validées	Rapport annuel de performance	DGREIP	11	13	15	17	18	20						
AXE 2 : Amélioration de la qualité de l'éducation non formelle															
Objectif stratégique 2.1 : Améliorer les connaissances et compétences de base															
Effet attendu 2.1.1 : Les compétences des acteurs sont renforcées															
Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence (2020)	Cibles					Réalisations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025	
2.1.1.1	La proportion des adolescents déclarés alphabétisés	Rapport annuel de performance	DGENF	95,42 %	96,02%	96,62%	97,22%	97,80%	98 %						
2.1.1.2	La proportion des apprenants jeunes et adultes déclarés alphabétisés	Rapport annuel de	DGENF	97 %	97,50%	97,80%	98,30%	98,80%	99 %						

		performance													
Effet attendu 2.1.2 : Les conditions d'apprentissages sont améliorées															
Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence (2020)	Cibles					Réalisations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025	
2.1.2.1	Le taux de déperdition chez les adolescents	Annuaire statistique ENF	DGEES	13%	12,50%	11,70%	10,90%	10,10%	9%						
2.1.2.2	Le taux de déperdition chez les adultes	Annuaire statistique ENF	DGEES	3,5%	3,13%	2,83%	2,53%	2,23%,	2 %						
Objectif stratégique 2.2 : Développer les compétences professionnelles et entrepreneuriales des apprenants															
Effet attendu 2.2.1 : l'insertion socioéconomique des apprenants est une garantie															
Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence (2020)	Cibles					Réalisations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025	
2.2.1.1	La proportion d'adolescents et de jeunes formés et installés	Rapport annuel de performance	DGENF	0,39 %	2,50%	3,80%	5 %	6 %	8 %						
Effet attendu 2.2.2 : le suivi/encadrement des sortants est fait															
Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence (2020)	Cibles					Réalisations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025	
2.2.2.1	La proportion d'apprenants des FTS déclarés aptes	Rapport annuel de performance	DGENF	98,8%	99,10%	99,40%	99,70%	99,90 %	100 %						

AXE 3 : Pilotage de l'ENF														
Objectif stratégique 3.1 : Améliorer la gouvernance de l'ENF														
Effet attendu 3.1.1 : le dispositif de coordination de planification et suivi/évaluation s'est amélioré														
Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence (2020)	Cibles					Réalisations				
					2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
3.1.1.1	Le taux de réalisation des activités	Rapport annuel de performance	DGENF	64,75 %	73,06%	81,37%	85,68%	92,99%	98 %					
Effet attendu 3.1.2 : les capacités institutionnelles sont renforcées														
Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence (2020)	Cibles					Réalisations				
					2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
3.1.2.1	La proportion des acteurs impliqués dans le dispositif de suivi et d'évaluation de l'ENF formés	Rapport annuel de performance	DGENF	16,31 %	19,30%	24,50%	35%	42 %	50 %					
3.1.2.2	Le taux de couverture médiatique des activités d'ENF	Rapport d'activité de la DCPM/MENAPLN	DCPM	20 %	27,50%	35 %	42,50 %	46 %	50 %					
Objectif stratégique 3.2 : Renforcer les domaines de capacité de l'ENF														
Effet attendu 3.2.1 : les ressources humaines sont rationnellement gérées														
Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence (2020)	Cibles					Réalisations				
					2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
3.2.1.1	Le taux de couverture des besoins en personnel	Rapport annuel de performance	FONAENF	47 %	50 %	55 %	65 %	70 %	75 %					

Effet attendu 3.2.2 : les ressources financières et matérielles sont rationnellement gérées

Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence (2020)	Cibles					Réalisations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025	
3.2.2.1	Le taux d'exécution financière des activités d'ENF	Rapport annuel de performance	DGENF	95,68 %	96,26%	96,84%	97,42%	97,80 %	98 %						